



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 22 juin 2018

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2018	6
AFFAIRE N° 30 - COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - Prestations techniques, régies de sonorisation, d'éclairage, d'accessoires scéniques - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert	7
AFFAIRE N° 31 - COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - Nettoyage des bâtiments et de la vitrerie - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2021 Mise en appel d'offres ouvert	8
AFFAIRE N° 32 - JEUNESSE - Dispositif "Pass Junior" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention type	8
AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2017	11
AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2017	12
AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2017	16
AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2017	16
AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade - Compte de gestion - Exercice 2017.....	17
AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade - Compte Administratif - Exercice 2017.....	17

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Compte de gestion - Exercice 2017.....	18
AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Compte Administratif - Exercice 2017.....	18
AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Compte de gestion - Exercice 2017.....	19
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Compte Administratif - Exercice 2017.....	19
AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - EAU - Compte de gestion - Exercice 2017.....	19
AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - EAU - Compte Administratif - Exercice 2017	20
AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte de gestion - Exercice 2017.....	20
AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte Administratif - Exercice 2017	21
AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2017.....	21
AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - VILLE D'HYERES LES PALMIERS - Intégration du bilan de clôture 2017 du budget annexe de l'eau dans la comptabilité du budget principal 2018.	21
AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2017.....	21
AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Affectation des résultats de l'exercice 2017.....	21
AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Affectation des résultats de l'exercice 2017.....	22
AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Affectation des résultats de l'exercice 2017.....	22
AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Affectation des résultats de l'exercice 2017	22
AFFAIRE N° 22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Contrat entre l'État et la Commune d'Hyères les Palmiers (dit "contrat Cahors") relatif à l'objectif de diminution des dépenses publiques et la diminution de la dette publique - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit contrat avec Monsieur le Préfet du Var.....	22

AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Autorisation de programme n° 1801 « Conduite d'opération relative à la définition et la réalisation des équipements publics du secteur des Rougères »	27
AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subvention dont le montant annuel est supérieur ou égal à 23 000€.....	31
AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET 2017/2020) Région Provence - Alpes Côte d'Azur / Métropole Toulon Provence Méditerranée - Demande de subvention pour l'Opération « Base nautique port ».....	32
AFFAIRE N° 26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2018 au titre de l'investissement	32
AFFAIRE N° 27 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2018 au titre de l'aménagement d'un musée des cultures et du paysage dans le bâtiment communal dénommé «la Banque»	34
AFFAIRE N° 28 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - COMITE TECHNIQUE - Nombre de représentants du personnel et de représentants des élus, et décision du recueil de l'avis du collègue employeur	35
AFFAIRE N° 29 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - Détermination du nombre de représentants du personnel et de l'administration et décision du recueil de l'avis du collègue employeur	35
AFFAIRE N° 33 - JEUNESSE - Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement relative au programme « Lire et faire Lire ».....	36
AFFAIRE N° 34 - SPORTS - SASP HYERES TOULON VAR BASKET - Mise à disposition d'équipements sportifs - Saison 2017 - 2018 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention avec la SASP HTVB	36
AFFAIRE N° 35 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORQUEROLLES - Incorporation dans le domaine communal des parcelles IC n° 17 et 19 - Biens sans maître.....	40
AFFAIRE N° 36 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue du Ceinturon - Acquisition de terrain de l'Indivision BOVERO CHIOTTI TOMMASI - Parcelles IN n° 3p, 6p et 13.....	41
AFFAIRE N° 37 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelles cadastrées section IL n° 0099 et 100 formant le lot n° 67 - Mlle MOREAU Éloïse - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	41
AFFAIRE N° 38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0233 formant le lot n° 317 - M. CARRE Guillaume. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	41
AFFAIRE N° 39 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 13 Avenue des Hirondelles cadastré section IM n° 0184 formant le lot n° 57 du lotissement au profit de M. et Mme JUNINO Maxime	42

AFFAIRE N° 40 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 30 Avenue de la Pinède cadastré section EV n° 0154 et 155 formant le lot n° 17 bis au profit de l'indivision STENGER-ARNAL.....	42
AFFAIRE N° 41 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 82 Avenue de la Badine cadastré section EV n° 0243 formant le lot n° 83 au profit de Madame MASCARIN Christiane	42
AFFAIRE N° 42 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 79 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0274 formant le lot n° 354 au profit de l'indivision MARLOT.....	43
AFFAIRE N° 43 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 18 Avenue du Couchant cadastré section EV n° 0019 formant le lot n° 24 au profit de la Copropriété du 18 Avenue du Couchant.....	43
AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 9 et 9 bis Rue des Marchands cadastré section ET n° 0058 formant le lot n° 71 au profit de la Copropriété du 9 et 9 bis Rue des Marchands	43
AFFAIRE N° 45 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 6 bis rue de Limans - Résiliation anticipée du bail emphytéotique - Division en volumes - Vente à VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT d'un lot volume - Parcelle BB n°80	44
AFFAIRE N° 46 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Impasse Pierre Barbesant - Vente de terrain à la LOGIREM - 4766 m ² à détacher de la parcelle CN n° 93	44
AFFAIRE N° 47 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Convention de mise à disposition des données de thermographie aérienne par infrarouge entre la Ville d'Hyères et la Métropole MTPM.....	48
AFFAIRE N° 48 - PROPLETE - Location de cabines de toilettes autonomes pour la plage de La Courtade - Convention avec le Parc National de Port-Cros	51
AFFAIRE N° 49 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES - Demande d'Autorisation d'Urbanisme pour la requalification de la Rue VICTOR HUGO - Métropole Toulon Provence Méditerranée / Commune d'Hyères	52
AFFAIRE N° 50 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Fourniture d'énergie électrique pour les comptages de la commune d'Hyères-les-Palmiers - Années 2019 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert	53
AFFAIRE N° 51 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de radars pédagogiques - Accord - cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Attribution - Autorisation de signature	53
AFFAIRE N° 52 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Acquisition de végétaux - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert	54
AFFAIRE N° 53 - CITOYENNETÉ - CIMETIÈRES DE LA VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS - Recouvrement des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes	54

AFFAIRE N° 54 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) - Treizième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés	55
AFFAIRE N° 55 - SANTÉ PUBLIQUE - Contrat local de santé - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour demander une subvention auprès de l'Agence Régionale de santé	55
AFFAIRE N° 56 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTE PUBLIQUE - Désinfection, désinsectisation, dératification des espaces et bâtiments communaux, dépigeonnisation des voies et espaces publics, et démoustication par traitement aérien - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert	56
AFFAIRE N° 57 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Convention de mise à disposition de liens fibre optique entre la commune d'Hyères et la société Hyères Stationnement	57
AFFAIRE N° 58 - PORTS - PORTS d'HYERES SAINT PIERRE - Redevances Quai des Catamarans.....	57
QUESTIONS ORALES	59

(La séance est ouverte à 13 h 57, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vous souhaite la bienvenue.

Je demande à Monsieur GONZALEZ, Directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je vous propose de désigner Madame Julie LUCIANI en qualité de secrétaire de séance. Elle accepte et est donc désignée à l'unanimité **(45 VOIX)**.

En fin de séance, nous répondrons à trois questions qui ont été posées. Si vous le permettez, nous inverserons un peu l'ordre du jour en fonction des migrations de Madame BERNARDINI dans l'après-midi, qui sont bien légitimes. Si vous le voulez bien, nous commencerons donc par étudier les questions 30, 31 et 32 afin de lui permettre de se libérer, car elle doit partir à 15 h.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2018

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ?

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, en page 27 du procès-verbal, vous indiquez – je vous cite – que « vous avez décidé d'embaucher deux ou trois policiers municipaux. » Il s'agit juste d'une précision qui n'impacte pas le procès-verbal, mais qui a son importance. Pour ces embauches, s'agit-il de remplacements d'effectifs consécutifs à des départs ou des mutations, comme je l'ai entendu dire, ou s'agit-il réellement d'une création de deux ou trois emplois, et donc d'une augmentation des effectifs de la PM ? Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur GELY, avez-vous la réponse ?

M. GELY : Pour le moment, il s'agit de remplacements.

M. LE MAIRE : Cela contrevient un peu à une règle que nous nous étions imposée. Concernant les policiers municipaux, je vous indique également que, désormais, il existe une facilité qui n'avait pas cours auparavant et, de ce fait, trois ASVP pourront devenir policiers municipaux au bout de six mois de stage.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, lors de la séance du mois de mars, j'avais sollicité le fait que, dans le cadre du patrimoine Ville d'art et de culture, nous ayons des aménagements de tarifs pour les familles nombreuses. J'étais absent lors du dernier Conseil, mais il est inscrit au procès-verbal que vous avez indiqué que vous vous y intéresseriez. Or je n'ai pas eu la réponse, à savoir si cela avait été accepté ou pas.

M. LE MAIRE : Je n'ai peut-être pas manifesté suffisamment d'intérêt. On me dit que c'est en cours, mais le problème est que ce ne sera peut-être pas en vigueur pour l'été. Il faut ajuster, ce qui n'est pas une difficulté particulière, mais honnêtement, cela m'a un peu échappé.

Ces précisions apportées, je mets aux voix le procès-verbal.

**LE PROCÈS-VERBAL DU 18 MAI 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(45 VOIX)**

M. LE MAIRE : Nous commençons donc par les délibérations 30, 31 et 32.

AFFAIRE N° 30 - COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - Prestations techniques, régies de sonorisation, d'éclairage, d'accessoires scéniques - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - Nettoyage des bâtiments et de la vitrerie - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2021 Mise en appel d'offres ouvert

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - JEUNESSE - Dispositif "Pass Junior" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention type

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération.)*

Le service Jeunesse, qui gère ce dispositif depuis le 1^{er} janvier 2010, a proposé de modifier les points suivants :

- le nom du dispositif, qui s'appelait « Passeport Loisirs Jeunes » et qui devient le « Pass Junior » ;
- les conditions d'admission, qui sont désormais de 15 à 17 ans révolus, au lieu de 14 à 17 ans révolus, parce qu'à 14 ans, on a constaté un manque de maturité sur certaines activités ;
- le nombre de points cumulables par an, qui passe à 120 points, à 2 € le point, ce qui leur donne la possibilité d'engranger jusqu'à 240 € de points par an, qui permettent ensuite d'aider dans les différents projets des jeunes ;
- le financement vers des projets de formation, de permis de conduire ou de soutien scolaire.

Par ailleurs, le service Jeunesse propose d'annexer, à cette convention, un règlement intérieur que nous avons établi, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, permettant ainsi de mieux encadrer l'engagement de chaque partie.

Nous proposons donc d'actualiser les conventions afin d'intégrer toutes ces modifications et de mieux répondre à la gestion actuelle du dispositif. Il faut savoir que 300 jeunes sont inscrits au Pass Junior, et on demande donc à Monsieur le Maire de signer ces nouvelles conventions.

Mme COLLIN : Évidemment, nous voudrions saluer ce Pass Junior qui s'adresse aux jeunes de 14 à 17 ans et, cette fois, à tous les jeunes Hyérois.

Néanmoins, au sujet du financement possible d'un permis de conduire, entre autres projets, je voudrais revenir sur ce que vous avez dit lors du dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire. Lorsque nous avons dit qu'il était injuste que 10 permis B soient financés à 10 jeunes des quartiers prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville, vous avez répondu qu'il existait d'autres dispositifs d'aide au permis de conduire pour tous les jeunes de la commune. J'imagine que vous pensiez précisément au Pass Junior. Si c'est à cela que vous faisiez allusion, alors il faut préciser qu'il n'en est rien. En effet, dans le cadre du Pass Junior, vous cumulez des points, avec un maximum de 120, ce qui se transforme en 240 € maximum. Or je vous rappelle qu'un permis coûte 1 200 € et que la somme de 240 € ne représente qu'une aide de 20 % du coût, et non pas un financement à 100 %, comme dans le cadre de la Politique de la Ville.

Hormis cela, nous sommes tout à fait favorables au Pass Junior.

M. LE MAIRE : Je précise que les points se cumulent d'une année sur l'autre à deux reprises, ce qui fait 720 €, pour ceux qui prendraient leur temps. Par ailleurs, l'autre dispositif est totalement différent, puisqu'il consiste notamment à faciliter l'accès à l'emploi pour les publics défavorisés qui n'ont pas de voiture. D'ailleurs, il est porté par l'association APS dans le cadre de la Politique de la Ville. Ce sont donc deux contextes que l'on peut éventuellement rapprocher, mais qui sont très différents dans l'objectif.

S'il n'y a pas d'autre d'observation, je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?
Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : À présent, nous abordons l'ensemble des délibérations sur les comptes administratifs et les comptes de gestion de la commune. Je laisserai rapidement la parole à Monsieur DESERVETAZ, mais au préalable, je voudrais faire trois observations.

En premier lieu, je rappelle – je crois que ce n'est pas nécessaire, mais je souhaite tout de même le faire – les différences entre la nature du budget prévisionnel, du compte administratif et du compte de gestion.

Le budget prévisionnel est une option politique. En d'autres termes, on définit une politique, et si l'on n'est pas d'accord, il est légitime de ne pas l'approuver.

Le compte administratif n'est pas la définition d'une politique, mais simplement la vérification de la façon dont on a exécuté une politique donnée. D'ailleurs, le choix a déjà été fait et on a pu approuver ou condamner cette orientation politique.

En l'occurrence, par exemple, on se demande si les dépenses de personnel sont supérieures ou inférieures à ce qui avait été annoncé, ou si les investissements, qui devaient être d'un certain montant, sont réalisés dans des conditions convenables. Je tiens donc à rappeler qu'il s'agit là d'un vote sur la qualité de l'exécution du budget, et non pas sur la nature de l'orientation politique.

Quant au compte de gestion, c'est encore plus basique : l'agent comptable vérifie que les chiffres figurant dans son compte correspondent à ceux qui figurent dans le compte administratif. Il s'agit donc purement d'une vérification n'ayant aucune connotation.

Ces trois documents ont donc des dimensions différentes.

Ma deuxième observation porte sur le périmètre de l'activité de la commune et les perturbations que cela entraîne, ou même l'impossibilité que cela produit pour faire des comparaisons d'une année sur l'autre. En effet, il faudra attendre une stabilisation des périmètres, sans doute en 2019 et après, une fois que tous les transferts vers la Métropole auront été opérés, pour pouvoir comparer. À titre d'exemple, dans le compte administratif présenté aujourd'hui pour l'année 2017, entre 2016 et 2017, le tourisme et les déchets ont été transférés. Cela n'a pas entraîné une perturbation importante au niveau du personnel, puisque cela concerne uniquement 20 agents, soit environ 1 M€. En revanche, le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme, qui était de 1,6 M€, et le marché des ordures ménagères, qui était de 5,6 M€, n'apparaissent plus dans les dépenses de fonctionnement. Cela signifie que 7,2 M€ disparaissent des dépenses de fonctionnement globales et viennent donc réduire le dénominateur quand, par exemple, on veut observer quelle est la part des dépenses de personnel. Mécaniquement, elles ont augmenté dans toutes les communes ayant eu cette transition puisque, de fait, il y a eu cette très forte diminution du dénominateur et une diminution très réduite du numérateur, de 1 M€.

Je souhaitais le dire, parce que la part des dépenses de personnel ne pourra pas être comparée cette année avec la précédente. D'ailleurs, compte tenu des 300 transferts liés à la voirie, il faudra encore attendre pour comparer convenablement.

On est un peu dans le phénomène de 1968 : pour les statisticiens, c'était l'année *horribilis*. En effet, on avait des tendances et, à un moment donné, n'importe quoi. Il y avait donc des mécaniques pour exclure l'année, dans la mesure où elle venait troubler les comparaisons.

Je m'autorise un dernier commentaire, puis je sortirai, et Monsieur DESERVETAZ officiera. En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement, hors transferts, ont augmenté de 0,36 %.

C'est intéressant parce que, comme vous le savez – nous aurons une délibération sur ce sujet plus tard –, désormais, dans le contrat dit « Cahors » proposé par l'État, un conventionnement est établi aux termes duquel, dans les collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 60 M€, l'augmentation ne peut pas être supérieure à 1,2 %. Je commenterai cette obligation tout à l'heure, mais force est de constater qu'en 2017, sans aucune obligation, nous n'avons augmenté que de 0,36 %, alors que la norme maximale est de 1,2 %. Nous aurions donc satisfait au contrat sans que l'on ne nous le demande.

Pour le reste, je me permets tout de même de résumer, parce que cela me paraît très important. En 2017, malgré une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement, dont je rappelle qu'elle a été diminuée de moitié entre 2012 et 2018 – mais désormais, les choses vont changer –, on constate une stabilité fiscale. Les résultats incontestables sont une baisse de la dette, une nouvelle fois, avec des remboursements anticipés du capital, un autofinancement à 100 %, un taux de réalisation relativement élevé à 67 % et un taux d'épargne hors cessions à nouveau en croissance, lequel aura été multiplié par deux depuis 2014.

Vous aurez donc à délibérer sur ce compte administratif, sur lequel Monsieur DESERVETAZ vous apportera son éclairage. Je transmets la présidence à Monsieur ROUX pendant tous les comptes administratifs et les comptes de gestion.

M. ROUX : Merci, Monsieur le Maire.

(Monsieur le Maire sort de la salle.)

AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2017

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. ROUX : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. DONZEL : À la suite de la déclaration de Monsieur le Maire, je voudrais faire une remarque concernant notre groupe : nous voterons favorablement pour tous les comptes de gestion qui seront présentés, dont celui qui vient de passer, mais nous nous abstiendrons sur tous les comptes administratifs et sur toutes les affectations de résultats.

M. ROUX : Bien. Merci.

AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2017

M. DESERVETAZ : Concernant l'exécution du budget, comme Monsieur le Maire l'a rappelé, les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à près de 98 %. La réalisation a donc été conforme à la prévision, ce qui démontre de la rigueur lors de l'élaboration du budget, le respect scrupuleux du budget dans l'exécution et le contrôle permanent et efficace.

Les recettes sont indiquées hors cessions – qui sont importantes –, car celles-ci sont prévues en investissement, mais la réalisation s'effectue en section de fonctionnement. Il s'agit des opérations d'ordre des comptes administratifs.

La réalisation des recettes de fonctionnement a été supérieure à la prévision, passant de 86 M€ à 88 M€. Cela correspond à des encaissements plus importants, en particulier des droits de mutation (+1 620 000 €), difficilement prévisibles, et à une certaine prudence dans la prévision des recettes.

La réalisation des recettes d'investissement est légèrement inférieure à la prévision, ce qui est dû essentiellement au décalage entre le paiement des dépenses subventionnables et le versement des subventions.

Dans la section de fonctionnement, comme Monsieur le Maire l'a rappelé, les importantes variations sont dues au transfert des ordures ménagères et de la taxe de séjour à TPM, et nous avons donc ajouté une colonne « 2017 hors transferts » pour avoir une comparaison. La variation entre 2017 hors transferts et 2016 montre une stabilité des dépenses et des recettes. En effet, nous serions à 0,06 % dans les dépenses de fonctionnement et à 0,36 % dans les recettes réelles de fonctionnement hors cessions.

Dans les dépenses réelles de fonctionnement par chapitre, concernant les charges de personnel, hors transferts du personnel des ordures ménagères (19 agents pour 803 974 €), ces charges auraient augmenté de 1,99 %, mais trois facteurs d'augmentation obligatoire des dépenses en personnel ont été identifiés en 2017 :

- le point d'indice, avec une augmentation de 0,6 % ;
- la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires, dont l'impact financier pour la commune a été estimé à 0,75 % ;
- le glissement-vieillesse-technicité, qui est de 1,5 % en 2017.

Cela fait 2,85 % d'augmentation. On voit donc bien que les dépenses de personnel ont été stabilisées.

Les charges à caractère général ont été impactées par les dépenses liées aux ordures ménagères (5,6 M€). Hors transferts, ce poste baisse de 2,23 % (-514 000 €), grâce au sérieux et à la rigueur des frais généraux.

Parmi les autres dépenses, le reversement de la taxe de séjour vient en moins (1,6 M€).

Dans les recettes réelles de fonctionnement par chapitre, les Autres produits fiscaux baissent de 22,89 %, suite au transfert de la taxe d'ordures ménagères et de la taxe de séjour à TPM. Pour information, la première représentait 11 M€, et la seconde 1 453 000 €.

La dotation globale de fonctionnement baisse de 8,72 %, s'élevant à 800 000 €, et les produits de services du domaine (déchets industriels banals, reversements) sont également en diminution. Les autres recettes hors cessions (participations, revenus immobiliers, produits exceptionnels) augmentent de 3 %.

Dans les contributions directes, les données sont issues de l'état 1288 qui récapitule les bases définitives de l'année 2017 (hors rôles supplémentaires et dégrèvements). Les bases augmentent globalement de 0,69 %, avec une réévaluation nominale des valeurs locatives de 0,40 %. Nous ne sommes pas responsables de cette dernière, mais la légère hausse de 0,69 % est due au dynamisme de la Ville.

Hyères se trouve dans la moyenne des taux de fiscalité des communes de l'agglomération TPM, au sixième rang.

La part de la dotation globale de fonctionnement représentait plus de 15 % des recettes réelles de fonctionnement en 2012, alors qu'elle est à près de 9 % en 2017. En cumulé, nous avons perdu 13 M€ depuis 2012.

Dans les cessions d'immobilisations, nous avons :

- 19 ventes réalisées et encaissées de propriétés en bail emphytéotique, représentant 4 167 000 € ;
- 8 ventes réalisées et encaissées de propriétés hors bail emphytéotique, représentant 4 390 000 €. On peut citer une propriété au boulevard Front de mer-les Salins à la société Alterea pour 2 M€, la propriété ex-cuisine centrale rue Parmentier à la société Elres pour 1 510 000 €, et une propriété à Giens à la SCI de la Bergerie pour 650 000 € ;
- une vente réalisée et encaissée partiellement, propriété ex-CFA, hors bail emphytéotique, pour 8 100 000 €, dont 4 100 000 € ont été titrés et encaissés en 2007, les 4 M€ restants étant différés sur 2018 et 2019.

Sur 16 657 000 € titrés en 2017, 12 657 000 € ont été encaissés, et les 4 M€ liés à la vente différée de l'ex-CFA sont neutralisés par une dépense du même montant mandatée en investissement.

Dans les dépenses d'équipement et financement, on s'aperçoit que le taux de réalisation est identique entre 2014 et 2017, entre 65 % et 68 %, ce qui était également le cas sous les municipalités précédentes.

Les ressources propres sont constituées de l'épargne nette, qui doit être importante, des dotations et du produit des cessions.

Les dépenses d'équipement concernent la vieille ville pour 2 413 000 €, les bâtiments scolaires pour 1 185 000 €, les travaux de voirie pour 3 400 000 €, les travaux du pluvial pour 2 800 000 €, la vidéosurveillance pour 629 000 €, la protection du littoral et l'aménagement des plages pour 602 000 €, la place Clémenceau pour 925 000 € et la Collégiale Saint-Paul pour 339 000 €. Vous avez toutes les ventilations dans les pages vertes du compte administratif.

En ce qui concerne l'endettement, l'encours de la dette a baissé de 6 185 000 € entre 2014 et 2017. Le ratio de désendettement permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette. Pour Hyères, il se situe à 2,41 années (épargne brute hors cessions). Nous continuons donc à désendetter la Ville, qui est passé de 31 M€ en 2014 à 24 830 000 € en 2017.

Le taux d'épargne, qui est la part des recettes réelles de fonctionnement consacrée à l'investissement, se maintient à 11 % depuis trois ans. Tout cela est dû à la rigueur et à tous les services municipaux qui appliquent bien les directives de la Ville. Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 8 % n'est pas satisfaisant. Par conséquent, pour tous les investissements futurs que nous avons à faire, il est important d'avoir une épargne brute assez conséquente afin de ne pas endetter excessivement la Ville.

Concernant les résultats et affectation, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 est de 8 255 455 €, et le résultat reporté de l'exercice 2016 est de 9 494 924 €, ce qui donne un résultat cumulé de 17 750 379 €. À cela, il faut retrancher le déficit cumulé d'investissement 2017 de 2 259 672 € et le solde déficitaire des restes à réaliser de 3 783 912 €, soit 6 043 584 € que l'on affecte pour la couverture du besoin de financement, ce qui donne un résultat cumulé de fonctionnement-affectation de 11 706 795 €. Ce compte sera reporté aux recettes du BP 2018, ce qui déterminera l'autofinancement du budget primitif 2018, qui était de 16 877 000 €.

Voilà ce que j'avais à dire sur le compte administratif.

M. COLLET : En ce qui nous concerne, et pour rester cohérent avec nos positions précédentes, nous nous abstenons sur les comptes administratifs et voterons favorablement les comptes de gestion.

M. SEEMULLER : Nous aurons la même position. Nous rappellerons simplement que la vie est plus belle quand on augmente les impôts.

Or ce n'était pas le choix que nous avons fait. L'expression du budget que vous nous avez présentée là se trouve confortée dans la délibération n° 15, concernant l'affectation des résultats, à savoir les 17,7 M€.

Effectivement, cela montre que la Ville est dans une bonne situation, mais la question n'est pas là. Certes, c'est important, et vous êtes de bons gestionnaires, mais la vraie question était : fallait-il ou non augmenter les impôts ? Or dans votre résumé, malheureusement, vous le passez encore une fois sous silence. L'équation est la suivante : nous avons 17 M€ de cessions d'actifs, 17 M€ d'impôts et 13 M€ de baisse de la DGF.

Il n'est pas nécessaire de reprendre le débat, mais je pense qu'il faut avoir des choses simples en tête, et cela conforte toutes les analyses que nous avons faites depuis le début. Cette Ville n'a jamais été endettée – elle ne l'était pas sous Monsieur POLITI et ne l'est pas sous Monsieur GIRAN –, et elle a un potentiel de cessions important, comme nous l'avons vu. Vous sortez un résultat tout à fait exceptionnel, ce qui est très bien, avec une affectation de 17 M€. Néanmoins, nous sommes tous des gens sérieux et nous savons que la conjoncture peut peser. En effet, on voit bien que l'augmentation du prix du pétrole arrive, et les taux d'intérêt sont extrêmement sensibles. Or une variation de ces taux peut avoir des conséquences lourdes dans un pays comme le nôtre. Par ailleurs, on voit bien que l'État est toujours à la recherche d'économies et, bien entendu, il se tournera vers les collectivités territoriales, ce qui nous préoccupera.

Par conséquent, le schéma de pensée que nous avons développé depuis quatre ans nous paraît toujours fondé, et il le restera, en tout cas auprès des Hyérois : il ne fallait pas augmenter les impôts. Merci.

M. DESERVETAZ : Pour ma part, vous comprenez bien que je n'ai pas la même analyse que Monsieur SEEMULLER. Je pense qu'il faut être réaliste. On peut contester tout ce qui a été dit dans le rapport de la Cour des Comptes sur le non endettement, sur l'épargne qui restait, ainsi que sur la baisse des dotations qu'il fallait prévoir et, effectivement, nous avons augmenté les impôts, mais ce rapport disait que, dans le bilan qui avait été donné, 10 M€ de cessions n'étaient pas réels. Au départ, le débat est celui-là. Nous pouvons en discuter, mais je préfère la vérité des chiffres aux discours. Vous voyez où nous en étions et l'épargne que nous avons. Je veux bien que l'on dise que l'épargne s'élevait à 6 M€, mais nous sommes arrivés à 13 M€ de baisse de dotation, et il faut bien prévoir la gestion de la Ville.

Mme COLLIN : À propos de la vérité des chiffres, il en est un qui nous inquiète beaucoup, toujours le même : les Hyérois n'ont pas à financer la baisse de la DGF. Proportionnellement, celle-ci est identique pour toutes les Villes de France, et je rappelle que certaines comme Fréjus ou La Crau, dont le maire est de votre tendance, n'ont pas augmenté les impôts, malgré la baisse de la DGF.

Pour nous, l'élément important est le ratio de l'impôt direct par population. Or effectivement, cette année, il est encore au-dessus de la moyenne des Villes de même strate que la nôtre.

M. ROUX : Y a-t-il d'autres questions ? Je vous rappelle que nous avons baissé les impôts de 2,5 % en 2018 et que nous ne sommes pas responsables des bases votées par le gouvernement.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

M. DESERVETAZ : Je pense que nous pouvons passer tous les comptes de gestion des ports, si vous le voulez bien.

AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2017

M. DESERVETAZ : Pour le port Saint-Pierre, l'excédent de clôture (hors restes à réaliser) est de 626 700 €.

En exploitation :

- Capacité de 1 432 postes pour des unités de 5 à 37 mètres : 797 postes annuels pour 2 526 000 € et 635 postes passagers pour 2 487 000 € ;
- Zones d'activités : 824 000 € (6 235 opérations) ;
- Zones carburant : 1 681 000 € (1 606 000 litres).

Les investissements s'élèvent à 1 683 000 €, dont :

- Travaux quai catamarans : 905 000 € ;
- Rénovation des mouillages : 252 000 € ;
- Étude du centre commercial nautisme : 83 000 € ;
- Travaux de voirie : 80 000 € ;
- Sanitaires de la jetée sud : 55 000 € ;
- Travaux sur les bornes de quai : 51 000 €.

M. ROUX : Y a-t-il des questions ? Alors passons au suivant.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade -
Compte de gestion - Exercice 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade -
Compte Administratif - Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Pour le port de l'Aiguade, l'excédent de clôture (hors restes à réaliser) est de 106 604 €.

En exploitation, la capacité est de 431 postes pour des unités de 4 à 11 mètres : 214 postes annuels pour 202 900 € et 217 postes passagers pour 245 700 €.

Les investissements s'élèvent à 278 000 €, dont :

- Recalibrage de l'entrée du port : 83 000 € ;
- Réfection et platelage du quai Borgetto : 75 000 € ;

- Quai des plaisanciers : 60 000 € ;
- Travaux de mouillage : 34 000 €.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -
Compte de gestion - Exercice 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -
Compte Administratif - Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Pour le port de la Capte, l'excédent de clôture (hors restes à réaliser) est de 133 110 €.

En exploitation, la capacité est de 198 postes pour des unités de 4 à 11 mètres : 78 postes annuels pour 87 200 € et 120 postes passagers pour 171 600 €.

Les investissements s'élèvent à 43 300 €, dont :

- Recalibrage de l'entrée du port : 33 000 € ;
- Remise en forme bout de môle : 9 000 € ;

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -
Compte de gestion - Exercice 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -
Compte Administratif - Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Pour le port Auguier, l'excédent de clôture (hors restes à réaliser) est de 127 051 €.

En exploitation, la capacité est de 109 postes pour des unités de 4 à 11 mètres : 75 postes annuels pour 141 300 € et 34 postes passagers pour 66 500 €.

Les investissements s'élèvent à 70 200 €, dont :

- Travaux sur mouillage : 41 000 €
- Recalibrage de l'entrée du port : 29 000 € ;

M. ROUX : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers - EAU - Compte de gestion - Exercice 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - EAU - Compte Administratif - Exercice 2017

M. DESERVETAZ : Pour le budget de l'eau, l'excédent de clôture (hors restes à réaliser) est de 1 285 062 €.

En exploitation, transport d'eau sur Porquerolles : 311 000 €, 117 voyages, 44 460 m³.

Les investissements s'élèvent à 856 200 €, dont :

- Rue du Soldat Ferrari : 264 700 €
- Rue Paul Cézanne : 113 300 € ;
- Renforcement Almanarre/ route des Marais : 104 300 €
- Rue des Marchands : 97 400 € ;
- Amélioration et extension du réseau : 203 000 €.

M. ROUX : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte de gestion - Exercice 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte Administratif - Exercice 2017

M. DESERVETAZ : L'excédent de clôture est de 65 341 €.

- 13 caveaux et 20 cases columbarium ont été construits au cimetière de la Ritorte.

- 20 caveaux et 55 columbariums ont été vendus.

M. ROUX : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

M. DESERVETAZ : Nous pouvons voter les rapport 15 à 21 ensemble, puisqu'ils concernent l'affectation de tous les résultats.

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2017

AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - VILLE D'HYERES LES PALMIERS - Intégration du bilan de clôture 2017 du budget annexe de l'eau dans la comptabilité du budget principal 2018

AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2017

AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Affectation des résultats de l'exercice 2017

**AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -
Affectation des résultats de l'exercice 2017**

**AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auquier -
Affectation des résultats de l'exercice 2017**

**AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction,
entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Affectation des résultats de
l'exercice 2017**

M. ROUX : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

(Monsieur le Maire reprend sa place.)

**AFFAIRE N° 22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Contrat entre l'État
et la Commune d'Hyères les Palmiers (dit "contrat Cahors") relatif à l'objectif
de diminution des dépenses publiques et la diminution de la dette publique -
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit contrat avec Monsieur
le Préfet du Var**

M. LE MAIRE : Le gouvernement a changé de politique par rapport à ce qui se faisait depuis 2014, consistant à réduire la dotation globale de fonctionnement des communes chaque année. Vous savez que cela a un effet très important pour nous, puisqu'en cumulé, environ 14 M€ ont ainsi été amputés. Pour contribuer à la réduction de la dette et des déficits publics, il a donc décidé d'imposer à toutes les collectivités (communes, métropoles, conseils départementaux ou conseils régionaux) ayant un budget de fonctionnement supérieur à 60 M€ de passer un contrat avec l'État aux termes duquel elles n'augmenteraient pas leurs dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %. Si le contrat n'est pas signé, une pénalité importante est prévue, et s'il est signé et que l'on dépasse l'objectif, la pénalité est fonction du niveau du dépassement.

Même si, par nature, je préfère la notion de contrat à celle d'injonction nette, ma première observation est que, ces dernières années, la gestion de la commune, que je crois rigoureuse, nous a conduits à avoir des augmentations des dépenses de fonctionnement inférieures à 1,2 %. En effet, comme je le rappelais, l'augmentation a été de 0,36 % en 2017. Comme je l'avais dit à Monsieur le préfet lorsque je l'ai rencontré, pour notre part, au-delà de l'injonction, nous avons la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Il s'agit donc de mettre le droit en accord avec les faits. Bien entendu, pour les communes ayant mis en place une politique rigoureuse depuis plusieurs années, cela devient de plus en plus difficile, dans la mesure où les marges de manœuvre ne sont plus celles que l'on pourrait espérer. À titre d'exemple, une commune qui aurait été totalement laxiste dans ses dépenses de fonctionnement durant les quatre dernières années n'a aucune difficulté à les réduire, puisqu'auparavant, elles étaient superfétatoires.

Ma deuxième remarque est, de mon point de vue, très importante et a un certain degré de gravité – d'ailleurs, elle peut conduire à s'interroger sur la constitutionnalité de la mesure, même si le Conseil constitutionnel l'a approuvée : cela remet en cause la libre autonomie de gestion des collectivités locales. Quand une commune n'a pas le libre choix de ses dépenses de fonctionnement, il ne lui reste pas un grand degré de liberté. D'ailleurs, cela a été souligné par plusieurs maires lors de l'assemblée générale de Toulon Provence Méditerranée. Ceci est ennuyeux, parce que l'on voit régulièrement cette liberté de gestion amputée.

Ma troisième remarque qui, pour moi, est la plus importante – et j'ai eu l'occasion de le dire au Premier ministre que j'ai rencontré la semaine dernière : ce critère est mauvais et faux. En effet, notre commune n'a pas de déficit de fonctionnement, comme tout le monde puisqu'il est interdit. Par conséquent, du point de vue du fonctionnement, je ne vois pas en quoi nous contribuons à l'augmentation de la dette et des déficits publics. En outre, nous n'avons pas emprunté un centime depuis quatre ans, ce qui fait qu'au niveau des investissements, nous n'avons pas contribué au creusement de la dette et des déficits publics. Pourtant, on ne tient pas compte de cette réalité lorsque l'on se focalise uniquement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

De mon point de vue – mon interlocuteur en a convenu, mais c'est sans doute un peu plus compliqué à appliquer –, le bon critère aurait été de demander aux communes de ne pas avoir un taux d'épargne inférieur à un certain seuil, à déterminer selon des critères techniques. En effet, un niveau de taux d'épargne élevé traduit, d'une part, en amont, le fait que le fonctionnement a été bien géré, puisque l'on est arrivé à dégager une épargne, un autofinancement ainsi qu'un prélèvement pour l'investissement, et d'autre part, cela garantit que les investissements que l'on réalisera pourront être financés, pour l'essentiel, par l'épargne de la commune, donc sans avoir à faire appel au déficit public et à l'emprunt.

Les choses étant ce qu'elles sont, nous sommes bien obligés de les prendre en compte, même si ces observations gardent toute leur valeur. Imaginons, *a contrario*, qu'une commune baisse ou stabilise ses dépenses de fonctionnement, satisfaisant ainsi au contrat Cahors, et que dans le même temps, elle emprunte 50 M€ : il n'y a pas de problème, parce qu'elle a satisfait au contrat Cahors en stabilisant ses dépenses de fonctionnement ; pourtant, elle a creusé le déficit public. Si je vous proposais un budget, au compte administratif, avec une stabilité des dépenses de fonctionnement et un emprunt de 40 M€, il n'y aurait pas de difficulté à satisfaire aux critères – c'est farfelu, mais je me permets de le dire.

On voit bien qu'il existe une grande difficulté et que le taux d'épargne, qui est la charnière de gestion entre le fonctionnement et l'investissement, a peut-être davantage de pertinence.

Néanmoins, puisque nous pensons ne pas avoir de trop grandes difficultés à satisfaire le critère, je propose tout de même de voter ce contrat, puisque ce sera plus économique que de le refuser et d'être imposé.

La dernière remarque que je voudrais faire est que les choses sont à peu près claires quand il n'y a pas de mutation institutionnelle, mais quand vous avez le passage en métropole, qui est transitoire en 2018 et définitif en 2019, avec des permutations incroyables de 300 ou 400 salariés, ainsi que des réorganisations nécessaires, etc., comment établir des perspectives claires et simples ? Je ne sais pas de quelle façon on peut y parvenir, car c'est extrêmement compliqué. Je pense que lorsqu'un territoire connaît de tels bouleversements institutionnels, il aurait été plus sage de considérer l'année de bouleversement comme une année blanche afin de partir sur une nouvelle chronique comparable et stabilisée. En 2018 et 2019, quand 300 salariés seront désormais payés par TPM, alors que nous en avons la charge, et quand nous aurons dû réorganiser, peut-être cela nous conduira-t-il à satisfaire au critère plus facilement, ou peut-être pas. En tout cas, ce sont deux mondes différents. Par ailleurs, c'est encore plus compliqué pour la Métropole.

Il existe donc plusieurs raisons pour lesquelles ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous propose d'approuver ce contrat : réduction de l'autonomie des collectivités locales, critère très contestable, changement de périmètre. Néanmoins, dans un souci d'économie locale, je vous propose de le voter.

M. COLLET : Monsieur le Maire, cette délibération nous interpelle à la fois sur le fond et sur la forme. Sur le fond, il est bien évident que lorsqu'on lit que l'objectif est la diminution de la dette et des dépenses publiques, on ne peut que s'en satisfaire. Néanmoins, quant à la forme, on peut effectivement reconnaître et contester l'aspect « autoritaire » de la loi, contraignant pour l'ensemble des collectivités. Surtout, quel sera l'impact en termes de personnel ?

Aujourd'hui, ne payons-nous pas les erreurs du passé, à savoir une forme de gabegie que de nombreuses collectivités ont connue en termes d'emploi, où l'on n'hésitait pas à embaucher le frère, la sœur, le cousin, etc., considérant que le personnel est la charge la plus lourde pour la collectivité ? En revanche, on peut se satisfaire d'une forme de sagesse revenue avec la responsabilité des différentes collectivités.

Nous serions tentés de voter contre, mais la loi s'impose à nous. On dit que l'on met en cause le principe de la libre administration des collectivités, mais ceci n'a pas été retoqué par le Conseil constitutionnel. Par conséquent, je pense que nous nous orienterons vers une abstention.

M. LE MAIRE : Je partage l'essentiel de ce que vous dites. Néanmoins, imaginons qu'une commune ait eu une débauche de recrutement et du laxisme au niveau des dépenses de fonctionnement, pour autant, elle ne contribue pas forcément au déficit public si elle possède les ressources lui permettant d'assumer ses dépenses superfétatoires. Bien entendu, il ne s'agit pas de compenser par des augmentations d'impôts délirantes, mais par exemple, on aurait pu fixer une limite à cette augmentation.

Je prends l'exemple d'Hyères : nous avons des droits de mutation extrêmement dynamiques, ainsi qu'un casino, ce qui constitue des ressources. Il existe donc des modalités de ressource, pouvant être différentes d'une commune à l'autre, qui, même dans le cas où il y aurait du laxisme au niveau des dépenses de fonctionnement ici ou là – ce qui n'est pas le cas à Hyères –, ne mettraient aucunement en cause la dette et les déficits publics. C'est donc vraiment particulier.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, Madame DEL PERUGIA et moi aurons certainement une position un peu différente. Dans cet article, il s'agit d'une question de responsabilité pour les hommes politiques. Cela fait 44 ans que nous avons des déficits, lesquels ont conduit à 2 000 milliards d'euros de dette. Ce n'est pas une nouveauté, et chaque gouvernement a essayé d'endiguer cette augmentation. Avec le gouvernement précédent, le chiffre annoncé était de 11 milliards, entraînant la baisse de la DGF, comme nous l'avons vu. Il est vrai que cette disposition est plus subtile, ce qui est peut-être lié à la caractéristique du président actuel, puisqu'elle vise à plafonner l'augmentation, et non pas à la baisser. C'est peut-être plus doux, mais le résultat sera de 13 milliards d'euros, et cela s'accumule. Cela signifie que la marge de manœuvre de nos collectivités locales – j'ai bien entendu le débat que vous avez eu en Métropole –, toutes tendances confondues, est votre préoccupation de garantir un service public de qualité. Le véritable enjeu est là. D'ailleurs, récemment, nous avons eu des réunions, au bureau du conseil d'administration du parc, sur les moyens de l'État affectés au parc, et le constat est identique. C'est un vrai champ de préoccupations pour nous et pour ceux qui sont en première ligne.

Je voterai cette délibération, parce qu'à un moment donné, il faut assumer les mauvaises nouvelles, même si je le regrette infiniment. Bien sûr, nous parlerons des pistes d'amélioration pour essayer d'éviter l'augmentation des impôts, mais je pense que ce sera compliqué, d'autant plus que la suppression de la taxe d'habitation est annoncée, pour partie dans un premier temps, puis complètement. Nous ne connaissons pas encore les mesures qui seront prises pour compenser cette suppression de recettes, mais on parle de la TVA. À ce moment-là, nous reposerons la question de la libre autonomie de gestion des collectivités locales, qui est un sujet dépassant largement notre cercle du Conseil municipal.

J'ai quelques pistes, mais vous les connaissez car ce sont toujours les mêmes. Je garde en mémoire le rapport de la Chambre régionale des comptes qui avait tout de même pointé des pistes d'optimisation sur les services municipaux, mais encore une fois, ces derniers ne fonctionneront bien que si on leur donne des objectifs et des moyens. Il faudrait donc peut-être mieux utiliser l'ensemble des services, avec des objectifs plus précis, et donner la priorité à leur efficacité.

Les synergies avec la Métropole sont également des sujets qui nous préoccupent, ainsi que les recherches de financement, mais avec un grand point d'interrogation, car dans la pratique, c'est compliqué.

À titre personnel, je voterai donc cette délibération.

Mme DELPERUGIA : Pour ma part, je m'abstiendrai. C'est une position de principe, parce que cette contractualisation est une remise en cause inédite de l'autonomie et de la libre administration des collectivités territoriales. Elle est également injuste, puisque les collectivités ne contribuent à la dette publique qu'à hauteur de 9 %. De plus, par définition, un contrat doit être équilibré et librement consenti. Or dans le cas présent, nous n'avons pas la liberté de ne pas signer le contrat, puisqu'il existe de fortes pénalités à la clé.

In fine, si la méthode est moins brutale qu'une baisse des dotations, elle n'en est que plus insidieuse par son extrême complexité technique et sa logique purement comptable, qui plus est imparfaite, comme vous l'avez souligné. Elle aspire à mettre au pas le projet des collectivités locales, à rebours de plus de trois décennies de décentralisation. Par conséquent, je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Vous avez raison de parler de la taxe d'habitation, et j'ai moi-même posé la question au Premier ministre la semaine dernière : ils n'ont toujours pas la méthode. C'est compliqué, mais j'espère qu'ils la trouveront avant la fin de l'année.

Par ailleurs, c'est bien que l'État essaie d'agir sur chacun des trois contributeurs à la dette publique (l'État, la sécurité sociale et les collectivités), mais qu'il commence par lui-même ! Or la dépense publique de l'État a fortement augmenté.

Tout cela est compliqué.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix ce contrat Cahors, qu'il faut signer avec l'État avant le 30 juin. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal -
Autorisation de programme n° 1801 « Conduite d'opération relative à la
définition et la réalisation des équipements publics du secteur des Rougières »**

M. DESERVETAZ : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE MAIRE : En quelque sorte, il s'agit d'une étude d'impact globale pour vérifier la faisabilité de l'opération et son impact sur l'extérieur. Cela concernera aussi bien les voiries extérieures que les bassins de rétention, la circulation, etc.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, comme vous le savez, notre souhait était de conserver ce poumon vert en réalisant une coulée verte. Cette dernière devait relier le vieux château au quartier de l'Ayguade, transformant les terres actuellement incultes en parcours de santé. Or vous préférez réaliser 1 000 logements dans cette zone partiellement inondable. Cette urbanisation et cette bétonisation d'espaces verts auront pour conséquence un réel accroissement des déplacements urbains, où plusieurs milliers de véhicules viendront encore encombrer la voie Ambroise Thomas et finiront par transformer notre belle avenue Léopold Ritondale en boulevard périphérique.

Bien évidemment, nous voterons contre cette délibération qui, selon nous, nuit à la qualité de notre cadre de vie que nous voulons préserver.

M. SEEMULLER : Notre position ira dans un sens identique, et nous voterons donc contre cette disposition, en premier lieu pour des raisons de prudence, puisque des recours sont engagés contre le projet...

M. LE MAIRE : Non. Il ne peut pas y avoir de recours quand aucune décision administrative n'a été prise. Il existe un recours contre une opération voisine, mais qui n'a aucun rapport avec cela.

M. SEEMULLER : N'y a-t-il pas une contestation du permis de construire ?

M. LE MAIRE : Non, il n'existe aucun recours là-dessus. En revanche, il y en a un sur le PLU qui peut influencer.

M. SEEMULLER : Oui, c'est cela. Il y a donc une forme d'incertitude dans la nature du projet.

Si vous le permettez, je citerai La Fontaine qui fait dire au laboureur, lorsqu'il s'adresse à ses enfants : « Gardez-vous de vendre l'héritage. » Monsieur GIRAN, gardez-vous de vendre l'héritage naturel de cette zone magnifique que vos prédécesseurs nous ont léguée. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Il faudrait également que le gouvernement se garde de transformer les lois SRU et ALUR en impôts sur la commune. Dans ma conversation, j'ai également évoqué ce sujet, qui semble vraiment être bétonné par le pouvoir actuel. En effet, cela conduit une commune à vocation touristique et environnementale, traversée par deux fleuves, avec des expositions au bruit de l'aéroport, les risques de submersion, l'agriculture et 30 % d'espaces naturels, à avoir les mêmes obligations qu'à Juvisy ou dans la Creuse. Effectivement, il faudrait amender la loi en tenant compte d'un périmètre plus vaste – par exemple, la totalité de la métropole, voire plus – ou que l'on donne un plancher et un plafond en disant au préfet qui, à ce moment-là, serait habilité à décider, si l'on peut le faire ou pas dans cette commune. Ce qui est insupportable, c'est que lorsque vous en parlez aux services de l'État, ils vous répondent que vous avez raison. J'ai dit exactement cette phrase au Premier ministre : aujourd'hui, l'État nous impose ce qu'il nous interdit. Je vous rappelle que là aussi, cela coûte cher : si une commune comme Hyères était en carence, cela coûterait 5 M€. Par conséquent, je crois qu'il faut aller dans la direction, mais prendre son temps.

Pour répondre également à Madame TROPINI, cette étude a vocation à apporter les réponses à toutes les questions que vous vous posez, que ce soit sur l'inondabilité, la circulation, etc. Néanmoins, l'obligation reste la même, et il faut donc essayer de la gérer.

Ce n'est pas une critique à l'égard du gouvernement actuel, mais une réflexion profonde sur la dimension de la loi. Je suis profondément républicain, et la loi doit donc être la même pour tous, sauf que depuis des années, l'expérience nous démontre que cela ne fonctionne pas pour un certain nombre de sujets. Par exemple, cela ne marche pas pour la loi Littoral, parce qu'elle ne peut pas s'appliquer dans les mêmes conditions au bord de la Méditerranée et dans la Manche, car ce sont deux territoires complètement différents. Cela n'a pas non plus fonctionné pour les 35 heures, parce que l'on ne peut pas les appliquer de la même façon dans un hôpital et dans une usine de robots où il n'y a pas de personnel, et c'est la même chose pour la loi ALUR, parce que les 25 % s'appliquent à tout le monde, quel que soit le contexte, ce qui est très difficile.

Par conséquent, dans les réflexions de ceux qui inspirent les responsables nationaux, la France n'étant pas un État totalement homogène, il serait opportun, tout en restant républicain, de se demander comment aller dans une direction tout en tenant compte du contexte.

Je vais plus loin : par exemple, ce qui fait la richesse de la Métropole est le fait que certaines villes ou territoires ont beaucoup d'entreprises, d'autres ont de nombreuses surfaces commerciales, d'autres ont un grand nombre d'administrations, et pour notre part, nous avons beaucoup d'environnement, de forêt, d'agriculture et d'activités écologiques intelligentes. Or quand on applique la loi de façon identique quel que soit le territoire, on nie cette complémentarité et cette diversité qui, pourtant, font la force de tout le monde. C'est ce qui est très complexe et quasiment insupportable.

Nous en sommes donc là, et je comprends tout à fait vos réactions.

M. COLLET : Monsieur le Maire, chacun doit se souvenir que nous n'étions pas spécialement favorables à ce programme. Nous n'étions pas totalement contre, mais surtout opposés à l'importance de ce qui devait se réaliser, sachant qu'il était effectivement possible d'y faire quelque chose pour répondre, au moins en partie, à cette fameuse loi ALUR, que l'on pourrait considérer comme scélérate et dont il faut tout de même rappeler que l'origine est la loi SRU. Or chacun doit se souvenir qui a fait voter cette loi, laquelle a été aggravée par la loi ALUR.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, mais je crois que c'est une erreur d'optique. Je suis favorable à la mixité sociale et aux logements sociaux, mais on ne peut pas avoir une vision uniforme sur le territoire.

Nous avons eu une réunion à laquelle la maire de Chanteloup-les-Vignes était présente : elle a 80 % de logements sociaux ! Je ne dis pas qu'elle le souhaite, mais les choses se sont faites ainsi. Comment comparer Bandol, qui est un confetti de 800 hectares, et Chanteloup-les-Vignes ?

Il faut donc arriver à tenir compte des complémentarités d'un territoire, peut-être par un espace plus vaste.

M. COLLET : Mon collègue William SEEMULLER a cité La Fontaine, que j'aime beaucoup, mais pour ma part, je prendrai le risque de citer Bossuet – sous le contrôle de François CARRASSAN –, qui disait, me semble-t-il : « On ne peut se plaindre des causes que l'on a chéries. »

Pour en revenir à cette délibération, et pour faire suite aux propos précédents, nous avons dénoncé, en son temps, le fait que pour un programme aussi important que celui-là, il fallait tout de même largement anticiper sur les besoins d'amélioration de la voie publique, des transports, etc. Cette délibération allant dans ce sens, nous la voterons.

M. SEEMULLER : On ne peut pas dire tout et son contraire. Les politiques urbaines sont de très long terme – vous en avez suffisamment l'expérience, ainsi que vos collègues. Pourquoi certaines villes comme La Garde ont pris la disposition d'équiper leur commune en logements accessibles ? Changeons les mots : la connotation « logement social » pèse très lourdement.

M. LE MAIRE : C'est vrai aussi.

M. SEEMULLER : C'est insensé : nous sommes dans une ville où 80 % de la population a accès au logement social. Quand changera-t-on ce nom ?

M. LE MAIRE : Par ailleurs, quand baissera-t-on ce pourcentage ? En l'occurrence, cela crée une concurrence déloyale à l'égard des plus pauvres de la part de personnes qui pourraient se loger différemment.

M. SEEMULLER : En premier lieu, j'espère que les pauvres pourront se loger, et cela relève de notre obligation, mais il s'agit surtout de cette connotation et de cette absence de mixité. On voit bien que l'époque est réellement à un repli sur soi, dans tous les sens du terme. Je ne pense pas que le problème soit que la loi SRU est mal faite ; aujourd'hui, la question est de savoir comment faire percevoir, à l'ensemble de la population, l'enjeu du logement dans un espace de mixité et de garantie de cette richesse.

Pour ma part, je serais très preneur de l'étude sur la façon de réaménager les centres commerciaux, notamment le centre Grand Var. Qu'on le veuille ou non, c'est une économie en déclin. D'ailleurs, l'Avenue 83, avec tous ses défauts, a commencé à instiller du logement. Dans cette vision du SCOT, pourquoi la Métropole ne pourrait-elle pas réimplanter toute une série de logements dans ces espaces commerciaux, ce qui permettrait d'éviter de miter toutes les zones agricoles ?

M. LE MAIRE : Comme je l'indiquais, cela exige une réflexion plus globale que la loi pourrait autoriser.

M. SEEMULLER : Qu'est-ce qui nous empêche de lancer cette réflexion au niveau de la communauté et de faire des propositions ?

M. LE MAIRE : On ne peut pas non plus demander à la Métropole TPM de faire la loi ; la responsabilité est bien quelque part. Néanmoins, sur le fond, je partage ce que vous dites.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?
Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

**9 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subvention dont le montant annuel est supérieur ou égal à 23 000€

M. LE MAIRE : Certaines associations ayant déjà reçu une subvention, avec la nouvelle, le total dépasse 23 000 €, et il faut donc délibérer. Il ne s'agit pas d'ajouts, mais du cumul de petites subventions. Cela concerne Arty Family (36 200 €) et l'association Sauvegarde des forêts varoises.

Mme COLLIN : Je crois qu'il a été dit en commission que cette demande renvoyait à la délibération 18 du dernier Conseil municipal, où 24 500 € étaient accordés à Arty Family. On est donc passé de 24 500 € à 36 200 €, mais je ne sais pas comment.

Étant donné que cette délibération englobe Arty Family, au titre de la Politique de la Ville, et la sauvegarde des forêts varoises, nous nous abstenons, parce qu'elle mélange les deux et que nous avons dit qu'il y avait trop d'argent.

M. LE MAIRE : Je crois ne pas me tromper en vous disant que c'est le cumul qui nous conduit à voter : des subventions complémentaires font que désormais, pour ces associations, le seuil de 23 000 € étant franchi, nous sommes obligés de délibérer.

Mme COLLIN : Il y a 36 200 € pour Arty Family et 26 000 € pour les forêts varoises.

M. LE MAIRE : Certes, mais vous ne pouvez pas confondre les deux associations. Jusque-là, pour chacune d'entre elles, nous avons voté – ou pas – des subventions inférieures au seuil. C'est un peu comme pour des travaux : si vous en faites faire sur un même terrain de façon successive, dès lors que vous dépassez un certain seuil, vous êtes obligés de faire un appel d'offres ; vous n'avez pas le droit de découper.

M. COLLET : J'étais présent à la commission, et il est vrai que cette délibération nous ramène à la n° 18 du dernier Conseil municipal où, effectivement, on pouvait lire : « 24 500 € pour Arty Family. » Nous étions donc déjà au-dessus des 23 000 € nécessaires pour faire cette délibération et, aujourd'hui, nous passons de ces 24 500 € à 36 200 €.

M. LE MAIRE : J'ai le détail ici : pour Arty Family, nous avons voté 24 500 € dans le cadre de la Politique de la Ville. Aujourd'hui, il s'agit de 11 700 € pour une autre opération, pour le circuit des arts. Cela fait donc 36 200 € et, par conséquent, nous sommes obligés de voter.

Pour les forêts varoises, nous avons voté 8 000 € dans la Politique de la Ville et au BP. Aujourd'hui, 18 000 € s'ajoutent, ce qui fait que nous dépassons les 23 000 €, et nous sommes donc obligés de voter.

Je mets aux voix la délibération. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER

AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET 2017/2020) Région Provence - Alpes Côte d'Azur / Métropole Toulon Provence Méditerranée - Demande de subvention pour l'Opération « Base nautique port »

M. LE MAIRE : Il s'agit de la déclinaison du CRET. Vous savez qu'à travers TPM, nous avons eu des subventions du Conseil régional pour le Contrat régional d'équilibre territorial, ce qui fait qu'à présent, chaque fois que nous tombons sur une opération y correspondant, nous devons délibérer.

Cette délibération consiste à demander à ce que le Conseil régional nous débloque ce qu'il avait voté dans le CRET. Pour la base nautique, il s'agissait de 245 000 €.

S'il n'y a pas de demande particulière, je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2018 au titre de l'investissement

M. LE MAIRE : Chaque année, le Département ouvre une ligne pour la commune correspondant à 30 % d'un montant de travaux, ce dont nous nous réjouissons. Nous devons simplement fournir la liste des travaux correspondants. Ici, nous avons donc inscrit la réhabilitation de la Villa du Commandant à Porquerolles, qui est en cours d'achèvement, l'amélioration et la sécurisation de l'accueil dans les bâtiments communaux pour 492 000 €, et l'aménagement du Musée de la Banque pour 2 M€.

Cela fait un total de 3 679 769 €, et les subventions demandées s'élèvent à 30 % de ce montant. Elles seront accordées mécaniquement, dès lors que les opérations correspondent à un vœu commun.

Mme COLLIN : En ce qui nous concerne, nous sommes favorables à une demande de subvention pour la Maison du Commandant et la sécurisation des lieux publics, mais comme d'habitude, nous sommes contre l'investissement dans le Musée de la Banque, contre lequel nous avons voté. Par conséquent, même si vous trouvez qu'il est peut-être contre nature de s'opposer à une demande de subventions, nous estimons qu'elles représentent de l'argent public et que, de toute façon, c'est nous qui les payons.

M. LE MAIRE : Madame, cela aurait été pareil si j'avais mis 600 000 € de voirie. Nous avons mis une explication, et celle-là était la plus simple. De toute façon, nous aurons 3,6 M€ : nous avons inscrit le musée, et si nous avons mis 2 M€ de voirie, il y aurait eu plus pour la voirie.

Mme COLLIN : Certes, mais en l'occurrence, il ne s'agit pas de la voirie, mais du musée.

M. LE MAIRE : Madame, vous faites ce que vous voulez. Si vous voulez voter contre, il n'y a pas de problème. En revanche, vous êtes obligés de voter globalement.

Mme COLLIN : C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons. Merci Monsieur le Maire.

M. POLITI : Monsieur le Maire, de la même façon, étant donné que nous nous sommes opposés à ce projet de musée, nous regrettons l'affectation de cette subvention. Par conséquent, pour être cohérent avec notre vote, nous nous abstiendrons également sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

**11 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER**

AFFAIRE N° 27 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2018 au titre de l'aménagement d'un musée des cultures et du paysage dans le bâtiment communal dénommé «la Banque»

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Vous connaissez notre position, et nous nous abstenons donc là-dessus. La délibération contient une phrase qui nous interroge : « *Les travaux consistent à faire de ce lieu [le musée] un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous publics aux œuvres qui viendront illustrer la présentation de la Côte d'Azur* ». Je n'ai pas bien compris ce que la fin de la phrase signifie.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas ; ce n'est pas moi qui l'ai rédigée. Néanmoins, il s'agit d'un musée de la culture et du paysage, et il n'est donc pas absurde d'évoquer la Côte d'Azur quand on est à Hyères. Cette rédaction est peut-être un peu généreuse, mais bon...

M. SEEMULLER : 4 M€ pour illustrer la présentation de la Côte d'Azur... Cela fait cher.

M. LE MAIRE : Je reviendrai là-dessus. Vous savez, Monsieur SEEMULLER, il y a deux façons de juger les choses, dont l'une consiste à condamner ce musée pour, le lendemain, indiquer sur Facebook : « J'étais à l'Hôtel de Caumont à Aix pour une magnifique exposition Nicolas de Staël. » Très bien. Hyères doit-elle se voir interdire Nicolas de Staël, Matisse, Picasso ou Bonnard, qui seront représentés lors de la première exposition ?

Je pense qu'il existe deux visions de la commune : l'une consiste à dire qu'Hyères est une ville banale, et il n'y a donc aucune raison d'avoir une salle d'exposition exceptionnelle ; l'autre consiste à penser qu'elle est une ville d'exception et qu'elle le mérite.

Quant au coût, permettez-moi de dire qu'avec les affectations que nous faisons, cette opération coûtera 1,5 M€ à la Ville d'Hyères, eu égard au fonds de concours TPM, au CRET et à la subvention du Conseil départemental.

Je trouve que c'est mieux que de le laisser fermer, et je pense que nous serons tous très fiers – je souhaite que nous partagions cette fierté – quand nous pourrons inaugurer ce lieu magnifique durant l'été 2019.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 28 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - COMITE TECHNIQUE - Nombre de représentants du personnel et de représentants des élus, et décision du recueil de l'avis du collègue employeur

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 29 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - Détermination du nombre de représentants du personnel et de l'administration et décision du recueil de l'avis du collègue employeur

M. DI RUSSO : Cette délibération est identique à la précédente. Simplement, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail comprend quatre titulaires et quatre suppléants par collègue. Nous maintenons donc également le paritarisme numérique.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - JEUNESSE - Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement relative au programme « Lire et faire Lire »

Mme MARINO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - SPORTS - SASP HYERES TOULON VAR BASKET - Mise à disposition d'équipements sportifs - Saison 2017 - 2018 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention avec la SASP HTVB

M. LE MAIRE : Comme chaque année, dans la mesure où il existe une relative rémunération du prêt de l'Espace 3000, cette délibération consiste à demander à la SASP HTVB de payer la redevance d'un montant de 7 718 € TTC.

Je mets aux voix, puis j'en parlerai. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Depuis trois mois que des évènements sont apparus dans la presse - les seules informations que nous avons obtenues l'ont été vaguement par voie de presse -, à aucun moment, malgré des courriers recommandés, dès le mois d'octobre ou de décembre 2017, nous n'avons eu de réponse en quoi que ce soit de la part des instances du HTV. Un mois ou deux en arrière, j'ai créé les conditions d'une conversation avec le manager général, lequel m'a indiqué que, eu égard à un déficit important de l'ordre de 1 M€ – première surprise –, pour éviter la liquidation judiciaire du club, des transactions étaient opérées avec un dénommé KAHN, un Américain, qui était prêt à racheter le club et à payer la dette, et qu'ainsi, le club pouvait rester en Pro B. Puis, j'ai commencé à lire dans les journaux qu'il serait en N1, puis en N2, et à présent, nous en sommes en N3.

Bien entendu, nous avons regardé tout ce qui s'était passé précédemment pour vérifier si nous n'avions pas manqué de vigilance. Dans les derniers rapports connus des commissaires aux comptes, en juin 2017, l'attestation concernant l'association faisait état d'une bonne situation financière qui allait en s'améliorant.

Concernant la SASP, certes, il était fait état de difficultés anciennes, datant de 2011, mais sans qu'aucun signal d'alerte ne soit émis. J'ajoute même que dans l'assemblée générale du club, à laquelle Monsieur ROUX était peut-être présent – ce détail est important –, en 2017, le président du club avait indiqué que la bonne santé était à l'ordre du jour.

Aujourd'hui, nous sommes profondément convaincus que cette attestation et/ou les documents sur lesquels elle a été établie ne sont pas d'une clarté totale. Par exemple, nous apprenons progressivement que l'association aurait une dette de 240 000 € à l'égard de la société professionnelle. C'est curieux, parce que quand nous donnons une subvention à l'association, c'est pour les jeunes, mais quand nous en donnons une à la SAOS, c'est pour les pros. Là, il s'agit d'une créance détenue par la SAOS sur le club.

Ce matin, après avoir envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception, j'ai fini par recevoir trois membres du club, dont la présidente. Quand je leur ai demandé des informations au sujet de cette dette, et ils m'ont dit qu'elle s'élevait à 750 000 €, de la part du club à l'égard de la société professionnelle, et qu'elle a été comblée peu à peu. Cela signifie que chaque année, des sommes considérables ont dû être versées par le club (l'association) au profit du club professionnel. Lorsque je leur ai demandé quel était le fondement de cette dette, ils m'ont répondu qu'ils ne le savaient pas.

Voilà à peu près où nous en sommes. Avec le président FALCO et le président du Conseil départemental, nous avons décidé de signaler ces problèmes au procureur de la République et à la Chambre régionale des comptes, parce que nous n'avons pas les moyens d'investigation. En effet, il faut entrer dans le détail, et il est important d'y voir clair, parce qu'il s'agit des deniers publics. Je voudrais vous rappeler qu'au-delà des différentes sensibilités, les collectivités locales (Toulon, Hyères, le Département et la Métropole) donnent aujourd'hui 1 850 000 € au club, ce qui représente la plus grosse contribution de toute la Pro A. J'ai le détail ici et, en pourcentage, c'est absolument spectaculaire : quand on prend uniquement la section professionnelle, le HTV reçoit 1 571 000 € de la part des collectivités, ce qui en fait la sixième contribution des collectivités au profit d'un club de toute la Pro A. À titre d'exemple, 1,5 M€ sont accordés à Bourg Basket, 1,2 M€ à Chalon, 1 M€ à Cholet, 514 000 € à Antibes, 588 000 € à Dijon et 447 000 € à Lyon. De plus – ce qui est encore plus caricatural, et cela permet de comprendre –, quand on regarde le pourcentage de financement public – à distinguer du sponsoring ou des mécènes –, chez nous, celui donné par les collectivités représente plus de 78 % du budget total, alors que le second est à 55 % et le troisième à 35 %. Cela signifie que ce sont les collectivités varoises qui, de très loin, font le plus grand effort.

Tout cela pour dire que quand on arrive à suggérer, dans Var Matin, qu'il faudra dire des choses sur les subventions des collectivités, nous les disons.

Je crois qu'il existe une organisation très complexe et très large – où la fédération est présente, d'ailleurs, parce que nous sommes passés de la Pro B à la N3 un peu rapidement, me semble-t-il –, ainsi qu'une confusion entre l'association et le club professionnel, sans que l'on puisse nous indiquer de quoi il retourne, ce qui justifie deux choses, dont la première est de saisir le procureur de la République et la Chambre régionale des comptes, ce que nous avons fait. Pour ne rien vous cacher, des éléments complémentaires sont arrivés avec la réunion de ce matin, et je demanderai – ils l'ont accepté – que les responsables du club qui étaient présents signent le compte-rendu de la réunion, lequel atteste de tout ce que je vous ai dit.

Par ailleurs, la grande difficulté est que la première des priorités consiste à maintenir le club, notamment les écoles de basket et les jeunes. Pour l'anecdote, ce matin, j'ai indiqué au bureau que le comité directeur de l'association comporte 10 membres, mais qu'aucun d'entre eux n'habite à Hyères. Ce n'est pas grave, car on peut aimer le basket sans habiter à Hyères, mais... Néanmoins, je souhaite un investissement d'anciens basketteurs, notamment, ayant envie de mobiliser la sphère sportive. D'autre part, j'exigerai que les adjoints aux Sports et aux Finances de la commune soient cooptés dans le bureau du club, parce que nous ne pouvons plus prendre ce risque de ne rien savoir ou d'être troublés dans l'information qui est transmise.

Je considère que ce qui s'est passé est très grave, et vous aurez l'occasion de vérifier que cela se traduit dans des actes.

M. SEEMULLER : La Ville a-t-elle porté plainte ?

M. LE MAIRE : Actuellement, nous avons fait un signalement au procureur de la République et à la Chambre régionale des comptes, mais compte tenu de ce que j'ai appris ce matin, je pense que la Ville peut porter plainte. Quand une personne me dit que l'association avait une dette de 750 000 € à l'égard de la société professionnelle et que les membres du bureau, dont la présidente, vous répondent qu'ils n'en connaissent pas le fondement, je fais signer et je porte plainte. Jusqu'à maintenant, je n'avais pas ces informations. Je trouve cela gravissime.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, lorsque vous avez fait une explication en nous présentant les caractéristiques du dossier, vous nous avez indiqué que vous aviez expressément demandé que des élus de la Ville soient présents, mais je n'ai pas bien saisi s'il s'agissait du club sportif ou de la SAS.

M. LE MAIRE : La SAS n'existe plus. Je me permets d'indiquer encore une chose : nous avons appris la tenue de l'assemblée générale de l'association après qu'elle ait eu lieu. Elle s'est tenue dans une confidentialité absolue, et ni l'adjoint aux Sports, ni le maire, ni une autre collectivité n'ont été invités.

Dans un futur très proche, la SASP n'existera plus. En effet, la décision de l'association a été de donner la licence sportive à Paris, et maintenant, les actionnaires vendent à Monsieur KAHN, l'Américain. Par conséquent, la société n'existera plus, et il ne restera plus que l'association. Or il faut bien la faire vivre, mais le problème est que nous ne savons pas qui en sont les membres actuellement. La mesure de précaution consiste donc à dire que nous souhaitons la parité à l'intérieur.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, je me permets de vous rappeler qu'il y a au moins 15 ou 20 ans de cela – je ne dis pas que c'est toujours applicable aujourd'hui –, les Cours des comptes se sont retournées vers les élus qui étaient membres d'associations sportives ou culturelles.

M. LE MAIRE : Tant pis ! S'il le faut, j'irai moi-même, et l'on se retournera contre moi. Je préfère que des élus soient à l'intérieur et contrôlent plutôt que de nous retrouver dans une situation où, depuis 2011, 10,7 M€ ont été versés au basket hyérois par les collectivités sans que l'on n'y voit grand-chose. Je crois que c'est un problème de responsabilité. Ainsi, quand il y aura un doute, nous aurons des explications.

M. DONZEL : Je vous l'indique, parce que c'est important. J'ai fait très attention pendant un temps, et je reconnais qu'à l'heure actuelle, les Cours des comptes sont beaucoup moins chatouilleuses là-dessus, mais dans les années 1995-2000-2005, les Cours des comptes ont systématiquement condamné les élus.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut assumer nos responsabilités.

M. DONZEL : Je ne dis pas le contraire, Monsieur le Maire, mais je me dois de vous avertir.

M. LE MAIRE : J'ai compris. Je vous tiendrai régulièrement au courant. D'ailleurs, je pense que demain, dans la presse locale, nous trouverons une information sur le sujet correspondant à ce que je vous ai indiqué.

Nous n'avons pas de nouvelles du manager général, ni du président de la SASP. D'ailleurs, ils sont intouchables, que ce soit par la presse ou par n'importe qui. Je trouve cela critiquable, pour ne pas employer un terme juridiquement plus lourd.

Voilà, je tenais à vous communiquer ce que je savais de façon transparente.

M. DONZEL : Je me permets de poursuivre un peu la demande que j'ai formulée : les 10 M€ que vous avez évoqués ont-ils été versés à la SASP ou au club sportif, c'est-à-dire à l'association ?

M. LE MAIRE : Ils se répartissent de la manière suivante : depuis 2011, 6,8 M€ ont été versés à la SAOS, et 3 M€ à l'association. En 2016/2017, la SAOS, y compris la prestation de service, a eu 1,3 M€, mais nous avons augmenté avec la montée en Pro A, et l'association a reçu 500 000 €, ce qui signifie qu'elle avait de quoi vivre – je parle de l'association, sans le club professionnel.

M. DONZEL : Quel était le montant exact du budget total de l'association ? Dans une SAOS, je ne connais pas bien la réglementation obligeant les collectivités à financer par la suite, mais dans le cas d'une association, quand on dépasse 50 % du budget, les collectivités en sont forcément responsables.

M. LE MAIRE : Pour l'association, 170 000 € viennent de TPM, 54 000 € de Toulon, 200 000 € du Département et 72 000 € de la Ville d'Hyères.

M. DONZEL : Cet ensemble fait donc 500 000 €. Le budget de l'association dépassait-il 1 M€ ?

M. LE MAIRE : Comment voulez-vous que je vous réponde ? Le problème est là.

M. DONZEL : Permettez-moi de vous poser la question, parce que juridiquement, quand on dépasse 50 % du budget d'une association, on est responsable de l'ensemble de ses dettes.

M. LE MAIRE : Néanmoins, lorsque l'on n'est pas membre ni associé à la gestion, cela devient difficile. Il y a une complexité, mais bien entendu, les services juridiques et les avocats feront leur travail.

**AFFAIRE N° 35 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORQUEROLLES -
Incorporation dans le domaine communal des parcelles IC n° 17 et 19 - Biens
sans maître**

M. OZENDA : (*Lecture de la délibération.*)

Mme DEL PERUGIA : En commission, on nous a dit qu'il y avait un imbroglio avec l'État. Est-il réglé ?

M. OZENDA : Oui.

Mme DEL PERUGIA : Parfait.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 36 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue du Ceinturon -
Acquisition de terrain de l'Indivision BOVERO CHIOTTI TOMMASI - Parcelles IN
n° 3p, 6p et 13**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Il s'agit de la création – importante, me semble-t-il – d'un parking à l'Ayguade, où il manque des places. Bien entendu, nous ne touchons pas 1 mm de l'espace boisé classé, lequel sera entretenu, alors qu'il ne l'est pas, car un emplacement était réservé pour un parking. Je crois que c'est important pour le fonctionnement de l'Ayguade et du bord de mer.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 37 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelles cadastrées section IL n° 0099 et
100 formant le lot n° 67 - Mlle MOREAU Éloïse - Avenant au bail emphytéotique
en augmentation de durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0233 formant
le lot n° 317 - M. CARRE Guillaume. Avenant au bail emphytéotique en
augmentation de durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 39 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 13 Avenue des
Hirondelles cadastré section IM n° 0184 formant le lot n° 57 du lotissement au
profit de M. et Mme JUNINO Maxime**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 40 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 30 Avenue de la Pinède
cadastré section EV n° 0154 et 155 formant le lot n° 17 bis au profit de
l'indivision STENGER-ARNAL**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 41 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 82 Avenue de la Badine
cadastré section EV n° 0243 formant le lot n° 83 au profit de Madame
MASCARIN Christiane**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 42 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 79 Avenue de
l'Arrogante cadastré section EV n° 0274 formant le lot n° 354 au profit de
l'indivision MARLOT**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 43 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 18 Avenue du Couchant
cadastré section EV n° 0019 formant le lot n° 24 au profit de la Copropriété du
18 Avenue du Couchant**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 9 et 9 bis Rue des
Marchands cadastré section ET n° 0058 formant le lot n° 71 au profit de la
Copropriété du 9 et 9 bis Rue des Marchands**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Je ne peux pas m'empêcher de m'adresser à Monsieur DESERVETAZ et de lui signaler que la commune vient de réaliser plus de 1,3 M€ d'actif. Par conséquent, la situation s'améliore encore en termes de rentrée d'argent.

M. DESERVETAZ : C'est bien ! Les décisions que le Monsieur le Maire a prises concernant les baux emphytéotiques sont très bonnes pour la commune. Ainsi, nous ne l'endetterons pas, et cela nous permettra peut-être de baisser encore les impôts.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 45 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 6 bis rue de Limans - Résiliation anticipée du bail emphytéotique - Division en volumes - Vente à VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT d'un lot volume - Parcelle BB n°80

M. OZENDA : (*Lecture de la délibération.*)

Je voulais dire à Monsieur SEEMULLER qu'il a fait un mauvais calcul, parce qu'avec les 45 000 €, cela fait 1 426 500 €.

M. SEEMULLER : Vous baisserez donc les impôts ?

M. OZENDA : C'est cela. C'est ce que Monsieur le Maire a dit.

M. LE MAIRE : C'est une opération un peu complexe, parce que nous sommes obligés de diviser en volumes, compte tenu des affectations.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 46 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Impasse Pierre Barbesant - Vente de terrain à la LOGIREM - 4766 m² à détacher de la parcelle CN n° 93

M. OZENDA : (*Lecture de la délibération.*)

Mme COLLIN : Nous voudrions rappeler les faits concernant ce terrain de l'impasse Barbesant et préciser que toutes les évaluations citées proviennent de celles des Domaines, donc de la Direction Générale des Finances, qui se fonde en grande partie sur la surface constructible du terrain pour ses estimations.

En juillet 2012, ce terrain de 9 465 m² a été acquis par la commune d'Hyères au prix de 1 570 000 €. À cette époque, le terrain se trouvait en zone UE, sous le règlement du POS de la Ville, avec un coefficient d'occupation des sols de 40 %, soit (9 465 m² x 40 %) une surface de plancher constructible de 3 786 m².

En avril 2015, la commune, à la suite d'une demande concernant un projet de « résidence sénior », a demandé une évaluation de ce terrain aux Domaines. Elle a été chiffrée à 1 680 000 €, toujours pour 3 786 m² de surface habitable, soit une plus-value de 110 000 € trois ans après.

En septembre 2016, soit un an plus tard, sur la base du futur PLU, la commune étant dans l'obligation de classer ce terrain en zone SMS1 suivant les directives de l'État, Hyères demande une nouvelle évaluation aux Domaines afin d'y faire construire un programme de 3 900 m² de plancher par un office HLM, toujours sur la totalité du terrain, soit 9 465 m². Elle est fixée à 870 000 €.

En Conseil municipal du 8 septembre 2017, le déclassement d'une emprise de 4 766 m² de ce terrain de 9 465 m² est votée en vue de son acquisition par LOGIREM, qui veut y réaliser son programme social.

En novembre 2017, eu égard aux risques d'inondation et à la construction de parkings, la surface habitable n'est plus que de 2 884 m² pour un prix de 635 000 €.

Si l'on divise le prix d'achat par le nombre de mètres carrés constructibles, voici ce que l'on obtient :

- en juillet 2012, $1\,570\,000 / 3\,786\text{ m}^2 = 462\text{ € le mètre carré}$;
- en novembre 2017, $635\,000\text{ €} / 2\,884\text{ m}^2 = 220\text{ € le mètre carré}$.

Autrement dit, aujourd'hui, vous vendez ce terrain, acheté en 2012, pour 48 % de moins. Si je m'avisais de faire la même chose avec mon patrimoine, je ne donnerais pas longtemps au fisc pour m'accuser de don déguisé, au minimum, même si je lui explique qu'il s'agit d'une moins-value,

Il est vrai que vous nous expliquez que la différence entre 870 000 € (valeur vénale en 2016) et 635 000 € (prix de vente final), soit 235 000 €, nous serait « gracieusement » – si l'on peut dire – offerte par l'État sous forme de déduction de pénalités dues par la commune au titre de la loi SRU. Toutefois, le compte n'y est pas. Qui fera les frais des 700 000 € de perte sur cette opération ? Les Hyérois, j'en ai bien peur !

Monsieur le Maire, si vous n'êtes pour rien dans ces évaluations faites par France Domaines, il est tout de même de votre responsabilité de refuser de faire perdre 700 000 € à notre commune sans même réclamer des explications circonstanciées à l'État, pouvant même aller jusqu'à une demande de compensation de cette somme.

D'autre part, il est important de préciser qu'il n'existe aucune obligation légale de suivre les recommandations des Domaines, qui ne sont justement que des recommandations.

Notre groupe s'oppose donc à la vente de ce terrain, non seulement en raison de son vil prix, mais également de sa destination, car nous n'approuvons pas non plus la construction d'un programme de logements sociaux sur quatre étages à l'entrée de la ville et en contradiction totale avec la volonté de ses riverains. Merci.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, nous nous étions déjà exprimés sur ce sujet en septembre dernier. À l'époque, il était question de construire 45 logements et, aujourd'hui, vous nous en proposez 50. À ce moment-là, je vous avais fait part des craintes des riverains quant au devenir de ce terrain. Pour rappel, la municipalité précédente avait un projet très avancé avec la MACIF, laquelle devait y construire son siège régional en occupant seulement un tiers du terrain, le reste devant être conservé en espaces verts. Malheureusement, pour des raisons internes à la MACIF, le projet n'a jamais vu le jour. Or à l'époque, il existait une réelle inquiétude des habitants, car avant que la Ville ne le rachète à l'État, ce terrain était pressenti pour imposer des logements sociaux.

Aujourd'hui, ces inquiétudes demeurent. 50 logements représentent 150 personnes et autant de voitures, entre les habitants et les visiteurs. Comme je l'ai déjà dit, l'avenue Léopold Ritondale voit passer des milliers de véhicules par jour, et la réalisation de tous ces programmes, y compris les Rougières, ne fera qu'amplifier cette saturation.

Nous restons donc cohérent avec la municipalité de l'époque et voterons contre.

Mme DEL PERUGIA : Pour nous, ce programme est une caricature en termes de logement social. Dans cette zone, la population est très fortement exposée au bruit et à la pollution de l'air, et selon nous, le fait de soumettre ces personnes à cette double exposition n'est pas très « sympathique » – pour rester assez douce dans mon expression.

Par ailleurs, vous parliez de l'insertion paysagère, mais pour ma part, j'ai compté cinq étages, et non pas quatre, puisque la hauteur est de 15 mètres, alors que nous sommes dans un quartier pavillonnaire.

Nous sommes donc contre ce projet et le voterons défavorablement.

M. LE MAIRE : Madame COLLIN, je respecte tout à fait ce que vous dites. Nous avons hésité à mettre un hôtel cinq étoiles, et le prix du terrain aurait été de 3 M€. En effet, l'estimation des Domaines est fondée sur le projet, et à partir du moment où l'on défend l'intérêt général et non pas l'intérêt privé, on ne choisit pas obligatoirement la prestation qui rapporte le plus.

D'autre part, quand le terrain est public, l'incitation de l'État est extrêmement forte pour que ce soit du 100 % « accessible ». Bien entendu, quand l'estimation des Domaines a été refaite pour une surface moins grande et une hauteur moins élevée... Pourquoi dites-vous « Non » ?

Mme COLLIN : C'est une erreur, parce que j'ai le document de la Direction générale des finances avec un *nota* disant que : « *Le 8 septembre 2016, a été établi en vue de la cession de la totalité de la parcelle CN 93 d'une superficie de 9 645 m², pour 870 000 €...* »

M. LE MAIRE : Ici, il ne s'agit pas de la totalité de la parcelle, puisque nous avons la volonté d'épargner les deux tiers du jardin. Si l'on en prend la totalité, on coupe tous les arbres et on construit sur toute la surface, mais à ce moment-là, cela coûte beaucoup plus cher. Nous avons essayé d'avoir un projet qui soit compatible avec un environnement de qualité, de garder la dimension parc et un cheminement, mais néanmoins de faire des logements accessibles.

Par ailleurs, vous parlez de la pollution de l'air, ce que je peux comprendre, puisque ce programme se trouve au bord de la voie Léopold Ritondale, mais d'autre part, il se situe au milieu d'un espace de très grande qualité, et je crois qu'il y aura un intérêt à avoir des logements accessibles dans un lieu assez privilégié, Madame.

Mme DEL PERUGIA : Vous n'êtes pas sérieux ?!

M. LE MAIRE : Y êtes-vous allée ?

Mme DEL PERUGIA : Oui, puisque nous y passons tous les jours en voiture, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : En voiture ? Alors vous n'y êtes pas allée, parce que lorsque l'on entre dans cet espace, on a la surprise incroyable d'avoir une sorte de pinède de très grande qualité.

Mme DEL PERUGIA : Il faut la garder !

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle nous en conservons la moitié ou les deux tiers. On ne peut donc pas raconter n'importe quoi.

Quant à l'étage dont vous parliez, il y a quatre niveaux d'habitations, et les voitures sont garées en rez-de-chaussée, sous l'immeuble, pour qu'elles ne soient pas dissipées dans l'environnement.

D'autre part, Monsieur OZENDA a eu raison de dire que, s'agissant de la différence de prix, nous avons obtenu de l'État qu'elle nous soit tout de même imputée en tant qu'avance aux subventions pour les logements sociaux, ce qui n'était pas acquis, et elle sera donc récupérée en fonctionnement en T+2.

J'assume totalement ce choix de logements accessibles à un endroit qui me paraît très convenable, dans un environnement très sympathique. Quant aux différences de prix, bien entendu, nous aurions pu faire mieux en ne faisant pas de logements sociaux, mais plutôt des habitations de luxe ou un hôtel cinq étoiles, puisque les Domaines estiment la valeur du terrain en fonction du projet. Néanmoins, je respecte toutes les interventions.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**13 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

M. LE MAIRE : Un jour, il faudra s'interroger collectivement sur le nombre de logements sociaux ou accessibles que nous créerions si nous suivions l'ensemble des votes négatifs. Nous serions à des années-lumière des obligations que l'État nous impose, et la cachemaille serait donc très sollicitée.

AFFAIRE N° 47 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Convention de mise à disposition des données de thermographie aérienne par infrarouge entre la Ville d'Hyères et la Métropole MTPM

M. OZENDA : (*Lecture de la délibération.*)

La Métropole vient de demander à ce que les données aériennes soient relevées. Or comme on me l'a si bien dit en commission, par exemple, la Métropole de Nîmes a effectivement fait effectuer des relevés pour les déperditions de chaleur en 2010, mais pour la commune et la métropole, et elle ne les a mis en ligne pour les citoyens qu'en 2013, soit trois ans plus tard. Pour notre part, puisqu'on me l'a demandé en commission, nous voudrions qu'il n'y ait pas cette convention, mais que les données soient immédiatement accessibles aux citoyens, en ligne. Le problème est qu'en premier lieu, il faut bien intégrer tout ce genre de paramètres et éviter que les professionnels de tous bords essaient de contacter les gens avec ces données afin de leur vendre des services de rénovation énergétique (isolation, etc.).

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, chers collègues, je vous engage vivement à refuser de signer cette convention telle qu'elle est proposée par TPM aujourd'hui, c'est-à-dire en limitant fortement l'accès du public à ces données par une interdiction de les mettre en ligne.

La thermographie aérienne s'inscrit dans une démarche de sensibilisation aux économies d'énergie, puisqu'elle donne des indications, par des mesures de luminance, sur les déperditions énergétiques des toitures des bâtiments. Cet outil est destiné à la fois aux collectivités, afin d'élaborer leur PCET (Plan Climat Energie Territorial), mais également aux particuliers – d'ailleurs, c'est écrit dans la convention –, grâce à une politique de communication et de sensibilisation.

Cette démarche est utilisée depuis la fin des années 2000 par de nombreuses villes et, aujourd'hui, nous avons un retour d'expérience dont nous pouvons profiter, permettant d'affirmer qu'il existe un intérêt marqué et un impact notable auprès du grand public du point de vue de la sensibilisation. D'ailleurs, la majorité des villes met les données en ligne sur leur site afin que les particuliers y aient directement accès.

Bien sûr, ces clichés sont à interpréter avec précaution et ne peuvent faire office de bilan énergétique. D'ailleurs, sur les sites des municipalités, ils sont toujours accompagnés d'un commentaire expliquant les limites de l'exercice.

Alors pourquoi la Métropole TPM refuse-t-elle la mise en ligne des clichés ? Elle le fait pour deux raisons, énoncées dans la convention :

- d'abord, l'interprétation des données est trop technique et nécessite l'accompagnement d'un expert. J'en conclus que la population de la Métropole TPM est plus bête que la moyenne, puisque la plupart des villes met les données à la disposition directe des citoyens ;
- ensuite, les professionnels pourraient s'emparer de ces données afin de démarcher le public – c'est ce que vous dites, Monsieur OZENDA. J'en conclus que les professionnels de la Métropole TPM sont plus malhonnêtes que la moyenne en France.

Je ne suis pas d'accord, et les conclusions que je fais là sont celles que la convention de TPM m'incite à prendre.

Pour ma part, au contraire, je parie sur l'intelligence citoyenne, que ce soit celle des particuliers ou des professionnels, et je ne peux me satisfaire de cette limitation à la diffusion des données, avec des contraintes telles que les équipes d'OPAH et du guichet unique seront les interlocuteurs exclusifs de la démarche et que la commune devra rendre des comptes sur tous les traitements qu'elle envisagera de faire des données, la Métropole se réservant le droit d'émettre des restrictions d'usage.

Si la vocation première de cette convention de mise à disposition des données de la thermographie est la sensibilisation, alors ne passons pas à côté en limitant l'accès à ces données. Certes, la convention prévoit que la commune « s'engage à mettre en place un moyen de diffusion adapté pour que les particuliers puissent bénéficier d'une lecture appropriée des images », mais en commission, je n'ai pas eu d'information sur ce que vous avez prévu de mettre en place. Aujourd'hui, le citoyen hyérois est renvoyé sur l'espace Info Énergie à Toulon pour tout ce qui concerne les économies d'énergie. Comment espérer toucher le plus grand nombre de personnes possibles si les Hyérois sont renvoyés sur Toulon, alors qu'avec une information donnée dans le journal municipal et une mise à disposition sur le site de la mairie, voire sur celui de la Métropole, si vous préférez, un maximum de Hyérois aurait accès aux données en deux clics ? Pourquoi se priver d'un tel outil, sauf à se désintéresser de la problématique des économies d'énergie liées à l'habitat ?

La Ville de Marseille met ces données en ligne, tout comme Nice, Bordeaux, Colmar, Dunkerque, Nîmes, Montpellier, Le Havre ou Paris. Je n'ai pas fait toutes les villes de France, mais vous en avez là un échantillonnage.

M. OZENDA : Il y a tout de même des mesures de restriction.

Mme DEL PERUGIA : Non. Il y a un commentaire expliquant qu'il faut faire attention, mais les données sont disponibles.

Or nous, à Hyères, parce que Toulon l'a décidé, nous nous engagerons à ne pas le faire. Chers collègues, je vous le demande : ne permettez pas que cette convention soit signée en l'état. TPM doit revoir sa copie.

M. OZENDA : L'information pour des ménages souhaitant des pistes d'amélioration du cadre thermique peut être mise à disposition par VAD et les services municipaux du logement et de l'urbanisme.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 48 - PROPRETE - Location de cabines de toilettes autonomes pour la plage de La Courtade - Convention avec le Parc National de Port-Cros

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. COLLET : Monsieur le Maire, je crois que nous pouvons nous satisfaire de cette mesure qui va dans le bon sens, notamment d'un point de vue écologique. La question a été un peu évoquée en commission. Pouvons-nous espérer voir ce principe s'étendre à d'autres sites, notamment les îles de Port-Cros et – pourquoi pas – du Levant ? En même temps, nous avons évoqué le secteur du CRAPA qui, je pense, aurait également besoin de ce type de structure.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, bien entendu, nous sommes favorables à cette délibération. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois en commission et à l'occasion d'une réunion du bureau du parc. Le problème est que, malheureusement, cette expérimentation s'arrêtera à une seule plage, alors que la problématique est plus globale, puisqu'il s'agit de la question des îles, des plages et de l'accessibilité à des toilettes.

Je suggérerais qu'à l'issue de ce Conseil, nous puissions nous mettre autour de la table pour y réfléchir. La solution proposée est extrêmement onéreuse, car le coût est de 21 000 € pour trois cabines sur une plage, et si l'on multiplie cela sur les trois ou quatre plages de Porquerolles, les deux de Port-Cros et celle du Levant, cela devient très cher, et le parc nous a signifié qu'il n'avait pas les moyens de suivre – je parle sous le contrôle de Madame la Présidente.

Je voudrais insister sur le fait que, par exemple, l'hypothèse de contribution de l'utilisateur n'a pas été évoquée. Comme cela se fait dans un certain nombre de lieux très préservés, ce qui a un coût, n'est-il pas possible que le consommateur contribue lorsqu'il va aux toilettes ? Par ailleurs, cela ne peut-il pas être lié à d'autres activités, ce qui permettrait d'avoir un support ?

Il s'agit d'une question d'image qui, actuellement, se traduit par un spectacle absolument apocalyptique sur un certain nombre de plages, dont celles de Port-Cros, parce qu'il n'y a pas de toilettes. Or nous voulons éviter cela.

M. LE MAIRE : C'est un bon début par rapport à la dégradation absolue de ce qu'il y avait à la Courtade. Certaines plages ont des toilettes en dur, mais que nous ne pouvons pas dupliquer. En tout cas, si nous pouvons améliorer et développer, nous le ferons.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 49 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES -
Demande d'Autorisation d'Urbanisme pour la requalification de la Rue VICTOR
HUGO - Métropole Toulon Provence Méditerranée / Commune d'Hyères**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Les travaux reprendront au mois de septembre pour s'achever en fin d'année.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, Nous sommes là dans le quartier Godillot, et cette rue fait partie de notre patrimoine historique. Ses trottoirs étaient aménagés avec du carrelage ou des briquettes rouges, ce qui faisait la personnalité de cette rue que nous devons à Godillot.

Je pense à la ZPPAUP (la future AVAP), et je me dis que lorsque les particuliers font des rénovations dans des bâtiments faisant partie du patrimoine, nous avons des exigences vis-à-vis d'eux par rapport à ce qu'ils réaliseront, ainsi qu'aux matériaux et aux techniques utilisés, mais je me demande si nous, en tant que municipalité, avons les mêmes exigences envers nous-mêmes.

M. LE MAIRE : Ce que vous dites est insupportable !

Mme DEL PERUGIA : Cela l'est peut-être pour vous, mais j'aurais aimé connaître le projet, parce que d'après ce que j'ai entendu, les trottoirs changeront d'aspect.

M. LE MAIRE : Qu'une personne de votre qualité se permette ce genre de populisme dégradant... Madame, connaissez-vous l'ABF ? Nous sommes en ZPPAUP, et l'Architecte des Bâtiments de France nous interdit de remettre les briques : que faites-vous ? Vous le virez ? Voilà, c'est tout.

Si vous insinuez que nous nous affranchissons de contraintes que nous imposons aux particuliers, c'est d'abord méconnaître l'existence de l'ABF qui a autorité totale dans un secteur classé, et par ailleurs, je ne pense pas que le fait de suggérer de telles choses soit d'une très grande dignité.

M. SEEMULLER : C'est excessif.

M. LE MAIRE : Monsieur SEEMULLER, il est également un peu excessif de dire que nous imposons aux particuliers des choses dont nous nous affranchissons. L'ABF a décidé, et ce sera exécuté.

M. SEEMULLER : On peut s'adresser aux personnes correctement. Nous n'avons pas toutes les informations. Vous nous en donnez, et nous les enregistrons.

M. LE MAIRE : Quelle que soit la douceur du ton, la violence des propos est tout de même difficile à entendre.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme DEL PERUGIA : Je m'abstiens, car je ne connais pas le projet.

M. LE MAIRE : De toute façon, vous ne le connaîtrez pas, ce qui fait que vous ne délibérerez jamais. Vous le verrez lorsqu'il sera fini.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 50 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Fourniture d'énergie électrique pour les comptages de la commune d'Hyères-les-Palmiers - Années 2019 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 51 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de radars pédagogiques - Accord - cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Attribution - Autorisation de signature

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 52 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS -
Acquisition de végétaux - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à
2022 - Mise en appel d'offres ouvert**

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Le rapport suivant est présenté par Madame LOISEAU, dont je salue l'action discrète, mais efficace sur un sujet compliqué.

**AFFAIRE N° 53 - CITOYENNETÉ - CIMETIÈRES DE LA VILLE D'HYÈRES LES
PALMIERS - Recouvrement des frais d'obsèques des personnes dépourvues
de ressources suffisantes**

Mme LOISEAU : *(Lecture de la délibération.)*

Mme ANFONSI : Ce n'est pas nouveau, Monsieur le Maire, car nous l'avons toujours fait.

Mme LOISEAU : Oui, mais il n'y avait rien d'officiel.

M. LE MAIRE : Peut-être cela se faisait-il, mais là, nous le réglementons.

Mme GALLART : Nous avons toujours fait l'avance. Même pour des personnes étrangères à la ville d'Hyères, à partir du moment où elles décèdent et que personne ne peut payer, le CCAS, donc la Mairie, assumait les frais d'obsèques.

En l'occurrence, si les ayants droit se font connaître trop tard, cette délibération autorise la Mairie à récupérer les frais avancés, ce qui est différent.

Mme ANFONSI : Je n'avais pas compris que cela s'adressait aux ayants droit. Merci.

Mme COLLIN : La mairie a un droit vis-à-vis des ayants droit. En effet, le notaire peut exiger de rembourser d'abord les créanciers, dont la Mairie.

Mme LOISEAU : Oui, mais ici, il est question du délai.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. En tout cas, nous essayons de faire les choses correctement.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 54 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) - Treizième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 55 - SANTÉ PUBLIQUE - Contrat local de santé - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour demander une subvention auprès de l'Agence Régionale de santé

M. THIEBAUD : Monsieur le Maire, vous venez de signer le Contrat local de santé avec Monsieur le préfet du Var et le délégué territorial de l'Agence régionale de santé. Je vous rappelle les quatre objectifs arrêtés dans ce contrat :

- Nutrition et hygiène de vie ;
- Vieillesse de la population et prise en compte du handicap ;
- Santé environnementale ;
- Animation territoriale.

La Mairie a répondu à un appel à projets de l'ARS, et il n'est pas exclu que nous puissions entrer dans cette demande de subvention pour organiser une journée « Forum santé/environnement », dont la date n'est pas encore fixée. Ce forum est estimé à 15 000 €, et nous proposons de solliciter l'ARS pour une subvention de 3 500 €. Ce montant peut paraître peu élevé, mais renseignements pris auprès des responsables de l'ARS, c'est à peu près ce que l'on pourrait nous donner si notre dossier est accepté.

Monsieur le Maire, il s'agit donc de vous autoriser à solliciter cette subvention.

M. LE MAIRE : Nous le ferons, avec votre approbation. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 56 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTE PUBLIQUE - Désinfection, désinsectisation, dératisation des espaces et bâtiments communaux, dépiégeonnisation des voies et espaces publics, et démoustication par traitement aérien - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert

M. THIEBAUD : (*Lecture de la délibération.*)

Actuellement, nous avons beaucoup de moustiques, et je souhaiterais donc faire une piqûre de rappel.

Le service Démoustication comprend huit agents permanents, toute l'année, ainsi que deux agents saisonniers entre juin et septembre/octobre. Ils sont sur le terrain tous les jours pour faire un relevé et une analyse des gîtes larvaires, ainsi que pour les traiter. En effet, comme je l'ai dit lors d'un précédent Conseil, nous ne traitons que les larves, car nous n'avons plus le droit de traiter les moustiques une fois qu'ils ont éclos, pour des raisons environnementales.

Nous recevons de nombreux appels téléphoniques pour nous dire qu'ils sont envahis de moustiques, notamment en bord de mer ou à proximité des marais, ce qui est vrai, mais ils le seraient encore davantage si nos agents ne faisaient pas ce travail quotidien. En cas de manifestation spécifique organisée par la Mairie, il leur arrive même d'intervenir le samedi dans des lieux publics. Nous n'intervenons pas sur le domaine privé, chez les particuliers, mais nous leur donnons des informations, et s'il faut se déplacer pour les aider à régler leurs problèmes, nous le faisons également.

Durant l'hiver, ce service Démoustication travaille sur la dératisation et, lorsqu'il en a le temps, sur la lutte contre les frelons asiatiques. Nous sommes le premier service de démoustication municipal du Var, le deuxième étant sur Fréjus/Saint-Raphaël, et aucune autre commune du Var n'en possède.

Par ailleurs, je rappelle que le moustique tigre, qui est très agressif, n'existe pas dans les marais, pour des raisons géographiques. Il évolue dans le milieu urbain, et on le rencontre chez vous, chez moi, etc., d'où notre politique d'information de nos concitoyens pour qu'ils suppriment les toutes réserves d'eau stagnante dans leur jardin ou sur leur terrasse.

Ce service fait son travail et intervient, mais nous ne pouvons pas supprimer tous les moustiques.

M. LE MAIRE : Je crois que le travail est bien fait. Depuis un mois et demi, nous avons subi des précipitations qui n'ont pas dû arranger les affaires.

M. THIEBAUD : Tout à fait. L'association de l'eau et du soleil constitue le contexte idéal pour les moustiques.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 57 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES -
Convention de mise à disposition de liens fibre optique entre la commune
d'Hyères et la société Hyères Stationnement**

M. FRATELLIA-GUIOL : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 58 - PORTS - PORTS d'HYERES SAINT PIERRE - Redevances Quai
des Catamarans**

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

Mme TROPINI : Le quai des catamarans a donc vu le jour au mois de juin dernier. Le montant de l'investissement s'élevait à un peu moins de 1 M€ et, selon vos calculs, il devait rapporter 180 000 € par an à la Ville. Monsieur le Maire, permettez-moi de vous poser quelques questions.

Un an après son inauguration, pouvez-vous nous dire combien a rapporté la création de cette dizaine d'anneaux destinés exclusivement aux catamarans, et ces postes sont-ils facturés en tarif « abonné » ou « passager » ?

Comment se fait-il que l'on puisse y voir un voilier, voire même deux, occupant un poste de catamaran, comme c'est le cas aujourd'hui même, et ce depuis plus d'un mois ?

La panne flottante initiale, soit 18 anneaux, était attribuée aux loueurs professionnels du vendredi midi au samedi midi, pour les départs et arrivées, et le reste du temps, elle était réservée aux passagers en escale. Il s'agissait d'un service de qualité. Le quai des catamarans ayant été installé en lieu et place, désormais, où cette zone d'accueil se trouve-t-elle ?

Puisqu'aujourd'hui, nous parlons du troisième bassin, pouvez-vous nous dire pourquoi les sanitaires sont fermés depuis plus de six mois ?

Enfin, je profite de l'occasion pour vous demander pour quelle raison les deux pannes flottantes habituellement installées au bassin des dériveurs, chaque année, ne sont pas présentes cette année.

M. LE MAIRE : Si vous le permettez, nous vous répondrons par écrit, parce que c'est une plaisanterie que de poser des questions aussi précises, sauf si vous avez des éléments de réponse.

Mme AUDIBERT : Le quai des catamarans a déjà rapporté environ 140 000 €, sachant que nous avons commencé à louer simplement au mois de juillet de l'année dernière.

M. LE MAIRE : J'ajoute que si un catamaran est absent, il est bien d'y mettre un voilier.

Mme AUDIBERT : Monsieur le Maire, je précise que justement, dans les nouvelles conditions d'occupation de ce quai, nous avons prévu d'autoriser le stationnement de deux voiliers côte à côte lorsqu'il n'y a pas de catamaran, à condition qu'ils ne prennent pas beaucoup plus de place que ce dernier.

M. LE MAIRE : Par ailleurs, lorsqu'il y aura des catamarans en plus, il y aura des voiliers en moins.

Mme AUDIBERT : Absolument. Cela fait partie des conditions d'usage.

Ce quai est prévu pour les professionnels, ainsi que pour les passagers lorsque la demande porte sur des catamarans. Les professionnels, eux, peuvent éventuellement positionner des voiliers lorsqu'ils n'occupent pas leurs places de catamarans.

M. LE MAIRE : Avez-vous d'autres éléments de réponse ? Autrement, nous les transmettrons par écrit.

Mme AUDIBERT : Nous sommes ne train de refaire l'espace nautique et n'avons donc pas pu poser des pontons flottants.

M. LE MAIRE : Il s'agit de bonnes questions, mais vous y répondez directement à Madame TROPINI et, s'il le faut, vous les transférerez à la presse, parce que nous sommes 45, et si chacun pose des questions d'une telle précision, nous serons encore là dans 10 jours. Par exemple, s'il s'agissait d'une question sur les travaux de la capitainerie et son élargissement, nous aurions pu répondre, mais en l'occurrence, cela dépasse notre compétence. Par conséquent, vous écrirez.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Nous avons une information et trois questions orales.

L'information est que le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, a répondu à notre motion :

« Monsieur le Maire, vous m'avez transmis une motion du Conseil municipal de la Ville d'Hyères demandant le renfort des effectifs de Police nationale. Attentif à vos préoccupations, j'ai demandé au préfet, directeur général de la Police nationale, de procéder à un examen diligent de la situation évoquée. Je ne manquerai pas de vous tenir informer de la suite qui pourrait être réservée à votre demande. »

Il a eu la courtoisie de répondre ; pour le reste...

J'ai évoqué trois sujets avec le Premier ministre : la loi SRU, le contrat Cahors et la sécurité. J'ai été surpris quand il m'a dit que les spécialistes lui indiquaient que, pour la Police nationale, il s'agissait moins d'un problème d'effectif que d'équipement. Or je crois que c'est le contraire. En tout cas, quand je pense aux quartiers difficiles, etc., il faut des hommes sur le terrain pour assurer une médiation, une prévention et, éventuellement, des rectifications, mais nous n'allons pas les armer de Kalashnikov. Les équipements sont déjà corrects.

Par conséquent, la réflexion de l'État ne me paraît pas correspondre totalement aux problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Au-delà du reste, nous avons un réel problème d'effectif.

Par ailleurs – je l'ai dit également –, on nous demande de plafonner l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2 %, mais qui nous rembourse nos interventions sur les motifs régaliens ? C'est tout de même assez compliqué. On peut se dire que cela ira un peu mieux en embauchant 10 policiers municipaux, mais ce faisant, on fait exploser les dépenses et, double peine, on a l'amende liée aux 1,2 %.

Aujourd'hui, on a tendance à mettre un peu la pression sur les collectivités pour qu'elles s'associent à des missions régaliennes, mais dans ce cas, il faut en tenir compte différemment. Autrement, je pense que nous serons exactement dans la même situation que la France pour la norme des 3 % des budgets européens. En effet, tant que l'on tiendra compte des dépenses militaires, nous serons en situation de concurrence déloyale vis-à-vis des pays qui n'ont pas de force de dissuasion.

Nous avons trois questions, dont la première a été posée par Madame DEL PERUGIA :

« Monsieur le Maire, vers la fin du mois de mai, les Hyérois ont constaté avec effroi la coupe d'arbres de haute tige le long du Roubaud, à la levée du Ceinturon. Ces coupes étant faites sur le domaine de l'aéroport, un lien a été fait avec d'éventuelles nouvelles normes de sécurité. La rumeur court que ces coupes vont dépasser le cadre du terrain militaire et concerner également d'autres riverains.

Vous comprendrez que les Hyérois s'émeuvent de ce qu'ils considèrent être une atteinte à l'environnement, mais aussi à leur patrimoine naturel, la levée du Ceinturon étant un lieu prisé de promenade. D'ailleurs, il est prévu qu'y soit réalisée une voie douce qui sera un des accès au Grand Site. Comment ce projet pourrait-il être compatible avec l'abattage de tous les arbres dans ce secteur ?

Monsieur le Maire, que se passe-t-il à la levée du Ceinturon ? Êtes-vous en mesure de rassurer les Hyérois sur son devenir ? »

Cette émotion est compréhensible, mais le problème, Madame, est qu'une injonction du ministère des Armées oblige le propriétaire des pins maritimes, Monsieur LALOU, à couper les arbres. Il l'a fait, mais de notre côté, nous n'en avons pas encore coupé.

Mme DEL PERUGIA : Les pins maritimes concernent un autre lieu.

M. LE MAIRE : En tout cas, le propriétaire est le même.

À présent, nous avons l'injonction de couper des arbres, ceci étant lié au trafic aérien, en particulier. Si vous voulez, je peux vous lire le courrier :

« Monsieur le Maire, par courrier cité en seconde référence, je vous demanderai de bien vouloir procéder à l'abattage des arbres situés dans le périmètre grevé par le plan de servitudes aéronautiques de dégagement pour le 15 mai 2018 [nous sommes donc en retard].

Une visite sur place de nos services, le 15 mars 2018, avait permis de définir les zones à traiter. Ces travaux devaient être réalisés dans les meilleurs délais, en tout état de cause avant la fin du mois de mai 2018. Or dans votre courrier du 22 mai, vous m'informez que le coût des travaux n'ayant pas été inscrit au budget, ces travaux ne seront pas réalisés en 2018, mais éventuellement en 2019, sous réserve d'acceptation du budget [vous voyez, je gagne du temps].

Je vous rappelle que la réalisation de ces travaux est nécessaire à la sécurité aéronautique, raison pour laquelle ils ne peuvent être reportés. Par ailleurs, chemin du Roubaud, cette coupe est nécessaire pour que le propriétaire de la parcelle adjacente puisse abattre ses propres arbres.

Je vous renouvelle donc ma demande de coupe des arbres situés sur l'emprise communale pour mise en conformité avec les servitudes aéronautiques, et je vous demande de bien vouloir m'indiquer, par retour de courrier, la date à laquelle ces travaux seront réalisés et achevés. En tout état de cause, cette date ne devra pas être postérieure au 15 juillet 2018. »

Nous sommes donc dans le cadre d'une obligation administrative. Je me suis même laissé dire qu'ils veulent que les arbres soient véritablement rasés. On peut le regretter, mais c'est ainsi.

La deuxième question est posée par Madame TROPINI :

« Monsieur le Maire, à travers la presse, nous avons lu votre intervention au sujet de l'avenir de notre hôpital. Pouvez-vous nous donner quelques précisions sur votre position ? »

Très clairement, mon intervention dans la presse, en présence de la directrice de l'Agence régionale de santé, consistait à commenter ce que j'avais pu lire sous la plume d'un président de CIL, qui disait : « Alerte rouge ! La fermeture de l'hôpital est programmée et imminente. » Je me suis donc permis de répondre que cela n'avait aucun sens. Le projet régional de santé, qui vaut pour cinq ans, est actuellement mis en concertation et sera approuvé au début du mois de juillet, entre tous les hôpitaux. Il n'y a pas de raison ni d'hypothèse de fermeture, ce que l'ARS a confirmé publiquement ce jour-là. Il peut y avoir quelques modifications, mais cela ne peut pas engendrer spontanément une telle émotion.

J'ajoute que tous les hôpitaux sont dans une situation difficile : à Marseille, ils ont des trous monstrueux ; à Sainte-Musse, c'est compliqué, etc.

En revanche, il existe une évolution qui me paraît pertinente de la part du gouvernement – si elle est mise en œuvre –, consistant à réduire l'importance de la tarification à l'acte, laquelle est en train de détruire les hôpitaux, surtout quand on baisse la valeur de l'acte. On se retrouve donc dans des situations ubuesques où l'hôpital d'Hyères a baissé ses dépenses de personnel, augmenté ses actes et creusé son déficit. Bien sûr, ce genre de pratique peut contribuer à réduire le déficit de la sécurité sociale, mais il creuse celui des hôpitaux. Par conséquent, l'idée, indiquée par la ministre de la Santé, de ne plus considérer la tarification à l'acte comme le *nec plus ultra* me paraît positive.

Le deuxième élément positif est que le gouvernement a très clairement indiqué sa volonté de maintenir ou de créer des hôpitaux de proximité. La stratégie habituelle consistant à tout concentrer semble donc être un peu laissée de côté. Certes, il faut mutualiser, ce qui est normal, car il faut que les médecins s'échangent et que les services soient spécialisés, mais ce changement de philosophie me paraît intéressant, notamment pour l'hôpital d'Hyères.

M. POLITI : Monsieur le Maire, permettez-vous que j'intervienne, puisque c'est moi qui ai posé la question ?

M. LE MAIRE : Excusez-moi. En haut du mail, j'ai vu marqué : « Karine TROPINI ».

M. POLITI : Ce n'est pas grave, puisqu'il s'agit du groupe. J'en profite pour lui souhaiter un bon anniversaire.

J'approuve votre intervention, mais j'ai été amené à vous poser cette question parce que nous avons appris que le laboratoire avait quitté l'hôpital. Quelques années auparavant – je crois que c'était encore à mon époque –, la cuisine l'avait quitté également, et on sait que de nombreux personnels spécialisés en font autant. D'autre part, lorsqu'il y a des manques, par exemple au niveau de la chirurgie, cela a des conséquences sur le service accouchement/maternité.

Il faut tout de même rappeler que l'hôpital d'Hyères regarde surtout vers l'est, puisque nous rayonnons jusqu'au Rayol-Canadel et qu'un grand nombre de jeunes mamans vient accoucher chez nous. Certes, j'ai souvent entendu dire que l'hôpital Sainte-Musse se trouve à 19 km, ce qui est rapide. Malgré tout, je pense qu'il faut alerter l'ARS, comme vous l'avez fait. De la même façon que lorsque nous constatons des fermetures de classes, nous émettons un vœu unanime du Conseil municipal, l'objet de ma question était de proposer que nous émettions, tous ensemble, un vœu auprès de l'ARS afin de les alerter de notre inquiétude concernant ces changements au niveau de l'hôpital et de notre volonté de le voir maintenir son activité sur notre territoire.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucun problème. Ce sera une confirmation.

M. POLITI : Merci.

M. LE MAIRE : Je propose que, quand le programme régional de santé sera public et qu'un certain nombre de constats seront faits, nous fassions cette intervention, laquelle est faite à chaque fois au conseil de surveillance et par les relations avec l'ARS. Plus on est, mieux on se porte, et il est vrai que cette préoccupation est unanime.

La dernière question est posée par Monsieur SEEMULLER, concernant notamment la promenade en bord de mer :

« Monsieur le Maire, en introduction, je vous dirai que la consultation du projet en Mairie n'a pas fait l'objet d'une large publicité. Nous le regrettons. Par contre, la tenue d'une réunion publique jeudi 21 juin est une bonne décision. Un projet de cette ampleur doit être soumis aux Hyérois pour l'enrichir et éviter des erreurs de conception. Nous vous suggérons d'organiser une prochaine réunion citoyenne pour débattre du Musée de la Banque de France et de la Gare Multimodale. Pour la promenade, nous soulèverons trois points d'interrogation.

1. *Au cœur du projet, il y a la desserte en transport collectif des parkings, des plages et des ports. Le transport collectif vers les plages doit avoir pour objet d'alléger le trafic très dense de voitures en saison et de permettre une plus grande fluidité d'accès aux différents sites. Dans le projet présenté, nous ne voyons pas la connexion entre la liaison en site propre du transport entre la gare d'Hyères et l'aéroport et la promenade. Par ailleurs, la route prévue est étroite. Elle ne comporte que deux voies, et surtout pas d'arrêt bien identifié pour un transport collectif. Les ingénieurs de TPM nous ont expliqué que les voitures attendraient derrière le bus, lors des arrêts. Cette vision théorique s'oppose au bon sens et à la sécurité. L'infrastructure routière prévue ne vous paraît-elle pas sous-estimer l'ampleur du trafic à venir ? Et en cas d'urgence, comment opérer rapidement sur une route embouteillée ? Comment allez-vous faire circuler les transports exceptionnels de bateaux ou de bungalows sur une route aussi exigüe ?*

2. *La question des parkings vélos est totalement minorée. Or chacun comprend que ce mode de transport doit être privilégié. Les parkings vélos devraient se situer tout au long de la promenade avec des stationnements sécurisés et en nombre suffisant. Par ailleurs, l'aménagement de la piste cyclable entre le rond-point Arromanche, celui de l'aéroport, le passage du pont de l'Ayguade créent des ruptures de la piste et des points de blocage du trafic. Quelles réponses pouvez-vous nous apporter ?*

3. *Enfin la principale menace reste la montée des eaux et le risque de submersion. Dans cet investissement de 4 M€, comment avez-vous intégré les études menées dans le cadre du Grand Site afin de casser la houle du sud et de l'est et de sécuriser, dans l'avenir, la circulation et les habitations ? »*

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, je n'ai pas eu votre réponse sur la proposition de faire une réunion au sujet des toilettes. Il y en aura forcément sur la promenade, mais en ce qui concerne les îles, je ne sais pas si vous êtes favorable à cette réunion. Or ce sujet n'est pas négligeable.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucun problème. Je propose que Madame AUDIBERT et Madame MONFORT, qui sont directement concernées, organisent une réunion sur le sujet.

M. SEEMULLER : Cela nous fait sourire, mais je peux vous assurer que dans la réalité, ce n'est pas le cas. De plus, à ce jour, il n'existe pas de financement. Nous serons donc touchés par un vrai sujet.

M. LE MAIRE : Nous regarderons cela.

M. SEEMULLER : Je vous remercie.

La question que je vous pose contenait un préalable. En effet, vous avez organisé deux réunions publiques sur deux sujets structurants, à savoir Decugis et cette promenade, et ce sont de bonnes initiatives – nous vous disons quand ce n'est pas bien, mais également quand c'est bien. En effet, cela mobilise les uns et les autres, ceux qui y vivent et ceux qui sont intéressés, et cela permet d'avoir un vrai débat public, ce que l'on appelle un débat citoyen. Je crois que c'est toujours enrichissant dans la commune, car cela évite justement d'avoir des blancs ou des silences et de les interpréter. D'ailleurs, nous souhaiterions qu'il en soit de même au titre de la future gare multimodale et du musée de la Banque de France, car cela pourrait permettre d'avoir des débats avec la population, en septembre ou en octobre, pour bien sentir les choses.

M. LE MAIRE : Simplement, une certaine maturité est nécessaire pour que la discussion soit pertinente.

M. SEEMULLER : Je vous en remercie.

J'ai trois remarques extrêmement pratiques – j'ai participé à la réunion, mais j'ai dû m'éclipser au bout d'une heure pour des raisons personnelles.

La première a trait au trafic et à la population, que nous avons déjà évoqués. En effet, il y aura une liaison entre la gare et l'aéroport en site propre – j'en suis ravi –, ce qui apportera un flux de population qui ne sera pas constitué uniquement de personnes se rendant à l'aéroport, mais également venant de Toulon, à savoir certainement des touristes qui voudront profiter de l'espace. Pour ce faire, ils auront forcément à emprunter des transports collectifs, des vélos, etc. Par conséquent, cela provoquera une augmentation substantielle du trafic sur un espace comprenant une contrainte physique, puisqu'il y aura une réduction à deux voies, mais j'avais surtout été alerté par le principe posé par les ingénieurs de TPM, consistant à dire que l'arrêt de bus n'aura pas un espace dédié, ce qui obligera les voitures à attendre derrière pendant que les personnes montent ou descendent. J'ai observé que, dans le schéma, deux points ont été identifiés comme tel, et j'aimerais avoir votre réponse là-dessus, parce qu'il s'agit d'un flux important. De plus, il faut également tenir compte des questions d'urgence et des difficultés que cela implique.

Ma deuxième remarque porte sur les parkings vélos. Je pense que depuis un certain temps, on sous-estime le nombre de vélos, non seulement sur cette commune, mais également sur la Métropole. Je prends simplement l'exemple de La Garde : depuis quelque temps, des vélos se garent un peu partout sur vos supports d'acier, ce qui pose énormément de problèmes à ceux qui ont des vélos et à ceux qui circulent. Je pense qu'en termes de quantité, on se dirige vers une croissance très importante, et dans le schéma présenté, je n'ai pas vu une quantification suffisante des parkings à vélos.

Le troisième point concerne la problématique de la montée des eaux, du risque de submersion et de la disparition de la plage. J'ai été très surpris de voir les photographies d'augmentation de la plage suite à l'imposition des rochers. Cela me paraît être une hypothèse très optimiste, et je voulais avoir votre avis là-dessus. Comment l'avez-vous intégrée dans le cadre de l'étude Grand Site qui avait été proposée, et sur quelle base l'étude d'augmentation de la plage est-elle fondée ?

M. LE MAIRE : Effectivement, la réunion d'hier soir était intéressante.

Concernant votre première remarque, il y a cinq arrêts de bus : trois d'entre eux seront dédiés et décrochés, et les deux autres seront en pleine voie, étant bien entendu que la philosophie de TPM en termes de sécurité et de transport est que, lorsque la route est normale, les bus doivent s'arrêter en pleine voie pour éviter les décrochages, etc. J'ai obtenu trois encoches à des endroits possibles, et avec cinq arrêts, je pense que ce sera bien desservi.

Au sujet de votre deuxième remarque, trois points de stockage sont prévus pour 100 vélos. Si cela ne suffit pas, nous en ajouterons, mais entre nous, le fait de pouvoir mettre 100 vélos en même temps me paraît très convenable.

Quant à l'érosion, cela a fait l'objet d'une longue étude très solide menée par un bureau d'études compétent. Ils ont retenu cette notion de butée de pied sur les 600 m où le Ceinturon est attaqué et disent que normalement, cela doit permettre un rechargement de la plage avec le sable amené par la houle, qui passe par-dessus et qui ne repart pas, ainsi qu'un rechargement stable d'environ 25 m – ce sera peut-être 15 m, je n'en sais rien – qui resterait grâce à la butée de pied. De plus, c'est mouvant. Par expérience, je sais que selon la nature de la houle et de la mer, on peut avoir un rechargement fantastique ou, au contraire, moindre. En tout cas, cela se traduira par une très forte amélioration à un endroit où il n'y a plus rien. Cette mesure a donc été retenue et arbitrée contre l'idée d'une digue à 100 ou 150 m affleurant le niveau de l'eau, avec tous les problèmes de sécurité que cela pouvait poser et dont l'effet sur la plage était moindre que celui que je viens d'évoquer.

M. SEEMULLER : À ce jour, existe-t-il des expériences connues ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, mais ce bureau d'études ne travaille pas que pour Hyères et, par conséquent, ils accumulent les expériences et les compétences. La butée de pied est une méthode parmi d'autres, comme le sont les digues sous-marines ou les réfections de profil de plage. Il m'est arrivé de pratiquer cette dernière solution dans un autre lieu, mais comparaison n'étant pas raison, après des études très lourdes et, me semble-t-il, très compétentes, nous sommes bien obligés de faire confiance.

Merci beaucoup. Je vous souhaite de bonnes vacances. Nous n'aurons pas de conseil municipal avant le début du mois de septembre.

M.COLLET : Monsieur le Maire, j'avais fait passer une question orale, un peu tardivement, il est vrai, mais apparemment, elle n'a pas été retenue. M'autorisez-vous à la lire ? Ce sera très rapide.

M. LE MAIRE : Oui.

M.COLLET : C'est gentil.

À problème récurrent, question récurrente. À quelques jours de l'arrivée de l'été, nous constatons à nouveau l'état déplorable et inacceptable pour l'image de notre commune de l'entrée Est de la ville au niveau du rond-point de Mauvanne. En effet malgré plusieurs interventions en Conseil municipal de la part de notre groupe pour dénoncer cette situation, rien ne bouge. Au-delà de l'aspect environnemental, se pose le problème de la sécurité de voie publique (absence de visibilité sur l'ensemble du rond-point, panneaux de signalisation en partie masqués par des herbes folles). On ne peut imposer la loi sur l'obligation de débroussailler à nos concitoyens et laisser les collectivités ne pas répondre à leurs obligations. L'image de la commune doit pouvoir se vérifier sur l'ensemble de son territoire.

Hier soir, vous évoquiez, à juste titre, l'image de la commune par rapport à l'aménagement de la promenade en bord de mer, et je partage tout à fait votre réflexion.

Cinq minutes auparavant, j'ai appris qu'une injonction de couper les arbres a été faite par le ministère des Armées. N'y aurait-il pas une injonction à faire au Conseil départemental pour nettoyer ce rond-point ?

M. LE MAIRE : Sans mettre en cause mes collègues conseillers départementaux, il est vrai que les ronds-points sont réalisés par le Département, mais quand l'aménagement végétal est réalisé dans le cadre d'une convention avec la commune, cette dernière doit l'entretenir. Or ce second stade n'a pas été atteint, et il appartient donc au Département de parer à toute éventualité. Néanmoins, nous le ferons – mais vous ne le répétez pas –, même si ce n'est pas totalement dans nos compétences.

M. DI RUSSO : Monsieur le Maire, ce matin, j'étais à la Riperte à 6 h, et les services municipaux sont partis pour intervenir sur le rond-point de Mauvanne.

M. OZENDA : Ils ont simplement coupé l'herbe, mais aucun aménagement n'est fait.

M. LE MAIRE : Nous lèverons les choses, mais c'est compliqué.

(La séance est levée à 17 h 00)